Numéro Spécial
Mai 2014

La Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

Numéro spécial
Mai 2014

Le P3A Prespectives

Faisant suite au numéro spécial consacré au bilan du P3A qui coïncidait avec la fin de la période d'engagement pour la phase 2 du P3A, ce deuxième numéro spécial aborde les perspectives ouvertes par le lancement de la phase 3 du P3A mais, également, par le Programme SPRING dont la gestion a été confiée à l'Unité de gestion du P3A.

Fort des acquis des deux phases précédentes, le P3A voit son champ d'actions s'élargir de par le volume grandissant de son financement, l'élargissement des domaines d'intervention au-delà des questions commerciales et économiques et la confirmation de l'instrument projet d'appui spécifique consacré pour cette phase à la surveillance et à l'encadrement du marché.

Le P3A est maintenant doté d'un ensemble d'instruments formant une complémentarité totale entre expertise publique (projets de jumelage institutionnel, opérations TAIEX, projets SIGMA) et assistance technique privée (actions ponctuelles et projets d'appui spécifique). Cette évolution progressive du recours à l'expertise privée, de l'introduction d'actions ponctuelles à l'élargissement aux projets d'appui spécifique, permet au P3A de couvrir l'ensemble des besoins en expertise pour un domaine donné et renforce sa transversalité.

Pour les secteurs ne bénéficiant pas d'appuis propres sous forme d'un programme sectoriel, le P3A peut répondre aux besoins exprimés et ainsi permettre aux financements de l'Union européenne de couvrir l'ensemble des domaines relevant de l'Accord d'Association. Toutefois, pour être en mesure de proposer le mix d'instruments approprié, le P3A doit être en mesure pour un secteur donné d'identifier l'ensemble des besoins, de formuler la nature des appuis à proposer et de préciser les instruments les plus adéquats pour les mettre en œuvre.

Cette démarche implique que le P3A initie lors de demandes d'appuis impliquant plusieurs instruments une approche globale qui aboutisse à une fiche d'appui sectoriel précisant pour chaque appui retenu l'instrument à mettre en œuvre. Cette fiche permettra de donner toute leur cohérence aux interventions du P3A et de mener des actions coordonnées qui s'inscrivent dans une logique d'intervention sectorielle poursuivant une finalité précise.

D'ores et déjà, les appuis en direction du Ministère du Commerce s'inscrivent dans cette approche globale avec l'utilisation d'un mix d'appuis recourant aussi bien à des projets de jumelage et des opérations TAIEX qu'à des actions ponctuelles et un projet d'appui spécifique même si la démarche n'a pas eu pour point de départ l'élaboration d'une fiche d'appui sectoriel.

L'expérience acquise et la complémentarité des instruments bénéficieront directement au programme d'appui à la gouvernance politique et économique dit SPRING dont les premières actions seront initiées au courant du prochain semestre. Le programme SPRING s'ouvrira à de nouveaux acteurs, une pratique que l'Unité de gestion du P3A expérience continuellement. Si ses interlocuteurs directs sont les administrations et institutions publiques, les interventions du P3A impliquent, in fine, les représentants des usagers quand ce n'est pas les usagers eux-mêmes.

Cette structuration continuelle de la démarche du P3A ne répond pas uniquement au volume croissant de son activité. Elle s'inscrit, également, dans une réponse aux besoins exprimés en matière d'accompagnement dans la mise en œuvre de l'Accord d'Association. Plus qu'un challenge, les perspectives ouvertes par la troisième phase du P3A et le programme SPRING seront l'aboutissement d'efforts conjugués et de l'exploitation optimale des moyens mobilisés.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Les étapes du P3a

P3A (1) 2009 – 2011

Doté d'un budget de 10 millions d'Euros, cette première phase avait comme objectifs de réaliser 05 projets de jumelages institutionnels et 50 opérations d'Assistance Technique et d'Échange d'Information (TAIEX).

P3A (2) 2012 – 2014

Doté de 30 millions d'Euros (29 millions alloués par l'Union européenne et 1 million par l'Algérie), cette deuxième phase a pu voir se concrétiser environ une quinzaine de projets de jumelages institutionnels et 40 TAIEX par année. L'instrument SIGMA a été introduit durant cette phase qui a permis de mener à bien de nombreuses missions d'échange et d'expertise.

P3A (3) 2015 – 2017

Cette troisième et dernière phase dotée de 36 M euros dont 35 par l'UE) dans la mesure où elle devra achever les projets en cours ou initiés et renforcer les axes de coopérations et de partenariat entre l'UE et l'Algérie et mettre en œuvre l'AA.

Les instruments du P3A (jumelages, TAIEX et SIGMA) restent ainsi les leviers de cette coopération institutionnelle.

la feuille de route du P3a 3

Les grands axes de la feuille de route sont réitérés dans cette troisième phase avec deux grands bénéficiaires: les secteurs de la Finance et du Commerce.

I - L'accompagnement aux réformes économiques

- Modernisation des systèmes budgétaires
- Simplification des procédures fiscales
- Évaluation des politiques publiques
- Modernisation du système d'information économique
- Approfondissement des réformes des services financiers
- Amélioration de la compétitivité et de l'environnement des affaires

II Les Relations commerciales (adhésion á l'OMC et ZLE)/Réglementation et Normalisation

- Accès au marché européen et international
- Libéralisation progressive du commerce des services Règles d'origine (protocole Pan Euromed)
- Surveillance du marché (production locale et produits d'importation)
- Amélioration du fonctionnement des services des douanes
- Réglementation et normalisation pour la conformité des produits et harmonisation des procédures
- Protection du consommateur

En continuité avec les phases précédentes, celle-ci a pour objectif la constante amélioration du cadre institutionnel, de la règlementation et de la législation, préalables pour pénétrer pleinement et légalement les marchés internationaux, pénétration qui impactera incontestablement de façon bénéfique le marché algérien par un effet d'entrainement. De même, la promotion de la qualité érigée en priorité aura son incidence sur la protection du consommateur et sur l'implication plus élargie de l'action civile et citoyenne. Il est ainsi prévu dans cette phase, « le renforcement du système d'alerte rapide algérien (SARA) pour la protection du consommateur qui sera lancé prochainement et l'appui aux associations de protection du consommateur ainsi qu'aux organisations socioprofessionnelles pour l'amélioration de la traçabilité des produits mis sur le marché. »

Le ministère du Commerce reste un partenaire privilégié de l'appui à la politique commerciale énoncé dans l'AA. Ce secteur clef a bénéficié à travers de nombreux jumelages, TAIEX et autres Actions ponctuelles d'un ambitieux programme pour la Normalisation, le Contrôle qualité, les instruments législatifs et la Concurrence.

Le Programme d'Appui à la Surveillance et l'Encadrement du Marché (PASEM) quant à lui vient structurer et baliser ce marché qu'il convient de surveiller et d'encadrer par des dispositifs communs aux acquis de l'Union européenne.

Le secteur des finances publiques reconduit l'accélération des réformes notamment en matière de modernisation, de développement structurel et organisationnel et incidemment les organismes douaniers et fiscaux. L'assouplissement des dispositifs de contrôle aux Douanes devrait se poursuivre pour accroitre la libéralisation des échanges commerciaux. La gestion des Finances publiques occupe une place centrale dans le processus de modernisation pour porter la réforme des finances engagée par le gouvernement algérien.

Projets identifiés

1/ Appui à l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du Système National d'Information Environnementale (SIE)

Ce projet de jumelage en faveur du secteur de l'environnement, vise à soutenir la politique environnementale dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Environnement (SNE) et du Plan National d'Action pour l'Environnement et le développement durable.

L'ONEDD, bénéficiaire direct, projette de mettre en application un système d'information environnementale (SIE) conformément aux standards de l'Union européenne et de renforcer ses capacités en matière de traitement et d'interprétation des données environnementales. Ce jumelage entre dans le contexte de la Stratégie Nationale de l'Environnement et d'un Plan National d'actions décidés par l'Algérie pour la préservation de l'environnement et le développement durable (PNAE-DD) et dont les objectifs généraux concernent :

- **L'amélioration de la santé et de la qualité de vie des citoyens**
- **La conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel**
- **L'utilisation rationnelle et durable de la biodiversité et**
- **La protection de l'environnement et des ressources naturelles.**

Pour soutenir ce plan stratégique et générateur de croissance économique, il est nécessaire parallèlement de développer le cadre législatif et réglementaire, de renforcer les capacités institutionnelles et d'introduire des instruments économiques et financiers.

Les pouvoirs publics, à travers les actions décidées, tentent de promouvoir la croissance économique, impérative à son développement socioéconomique tout en intégrant la notion de développement durable et l'usage rationnel des ressources naturelles. Les reflexes énergivores doivent fléchir au profit des énergies renouvelables et de la lutte contre les pertes économiques.

Ce projet de jumelage trouve ainsi naturellement sa pertinence puisqu'il vient appuyer la mise en œuvre du Système global d'information environnementale (SIE). Il apportera un appui à l'ONEDD pour accroitre les compétences du personnel par la mise en place d'un modèle pertinent et performant de collecte, d'archivage et d'interprétation des données environnementales

Devenu obsolète, la base de données dont disposait l'ONEDD, activée intra-muros uniquement ne peut plus soutenir l'ambitieux programme en matière d'environnement avec les connexions transversales qu'accuse le secteur. Pour être en phase avec les missions qui lui ont étés assignées et tenir son rôle d'observatoire national, l'ONEDD a donc décidé de concevoir et mettre en œuvre un Système Global d'Information Environnementale « SGIE » qui s'appuie sur une technologie « Système d'Information Géographique » (SIG) identifié comme un outil ultra moderne pour la gestion et le suivi. **Il permet en particulier de :**

- Mettre en œuvre les technologies innovantes en matière d'utilisation de l'imagerie satellitaire, et prévoir le nécessaire renforcement des capacités nationales dans une perspective de durabilité et de renforcement du mécanisme de concertation entre les pays ;
- Croiser des informations géographiques, économiques et sociales dans un référentiel géographique commun pour permettre l'analyse et l'observation des phénomènes ;
- Connaître précisément l'état des lieux de l'environnement étudié pour éclairer en temps réel les réflexions ;
- Faciliter les études et les prises de décision ;
- Editer des cartes d'aide à la décision tel que l'état de la voirie, l'état du réseau d'assainissement, l'évolution des constructions individuelles ;
- Permettre la superposition de cartographies différentes offrant la possibilité de rapprochements de renseignements ;
- Réaliser rapidement des simulations, étudier les avantages et les inconvénients d'un projet.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :
L'ONEDD est renforcée en matière de traitement et interprétation des données géographiques et environnementales.

Activités
- cartographier l'état de l'environnement
- formation du personnel et visites d'étude dans des institutions similaires

Résultat 2 :
La structure organisationnelle de l'ONEDD est optimisée et en mesure de s'approprier le SIE.

Activités
- maîtrise de l'information nécessaire à l'étude et à l'analyse
- diagnostic structurel de l'ONEDD: organisation, compétences, structures…

Résultat 2 :
Ingénieurs et techniciens de l'ONEDD formés à l'outil SIE.

Activités
- formation des formateurs
- maitrise de l'outil, des méthodes, des solutions logicielles
- gestion et administration de base de données géographiques
- saisie, analyse et traitement des données collectées

Durée : 24 mois

Budget : 1 350 000 €

2/ Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de régulation de l'électricité et du gaz en tant qu'autorité nationale de régulation » CREG (ministère de l'Énergie)

Missions de la CREG : La CREG, autorité nationale de régulation, a pour prérogative d'assurer le fonctionnement du marché de l'électricité et du marché national dans un contexte de concurrence, de transparence tout en veillant aux intérêts des opérateurs dans le domaine et du consommateur. Elle est chargée du contrôle du service public, des réalisations et du bon fonctionnement des différents marchés en se positionnant également comme instrument-conseil auprès des pouvoirs publics.

Qualité de service, fiabilité des systèmes d'information, protection du consommateur, maitrise des outils et méthodes dans le suivi ainsi que développement des ENR sont les axes établis dans le cadre de la politique générale

Ses attributions :

- Instruire les demandes et délivrer les autorisations pour la réalisation et l'exploitation de nouvelles installations de production d'électricité ;
- Lancer les appels d'offre, en cas de constatation d'insuffisance de demandes d'autorisations émanant des producteurs d'électricité et prendre les dispositions nécessaires pour la satisfaction des besoins du marché national ;
- Lancer et traiter les appels d'offres pour l'attribution des concessions de distribution de l'électricité et du gaz.

Une liste d'indicateurs pertinents a été établie, il s'agit de 48 indicateurs, permettant de mesurer la performance du concessionnaire par activité (électricité et gaz) et pour chacune des concessions, par rapport aux volets suivants :
- la commercialisation de l'électricité et du gaz ;
- l'exploitation des réseaux de distribution de l'électricité et du gaz ;
- la gestion économique et financière de ces réseaux ;
- la sécurité des personnels.

La CREG a précédemment bénéficié de nombreuses actions de coopérations et de renforcement, notamment dans le cadre du P3AII.

Le présent projet de jumelage concerne le renforcement des structures de la CREG sur les plans de la régulation de la qualité de service et de la protection des consommateurs, de la maîtrise des outils et méthodes de traitement pour le suivi et l'évaluation des concessionnaires et de la gestion du développement des ENR.

Un programme national sur l'axe 2011-2030 a permis aux pouvoirs publics d'engager une série de mesures incitatives pour la promotion et le développement de la production d'électricité à partir des énergies renouvelables et ce, par la mise en place d'un cadre juridique adéquat et l'octroi d'un fonds national pour les énergies renouvelables pour financer ces mesures.

Par conséquent, une véritable dynamique a émergé suite à ces actions qui ont touché nombre de domaines qui ont crée une plateforme d'acteurs pour réaliser la nouvelle politique énergétique : réformes, nouvelles règles de conduite, de gestion, protection de l'environnement et du consommateur, conditions d'éligibilité ou installations de centrales de production électrique, toutes ces dispositions viennent peser de leur poids et impact sur la commission de régulation. La CREG est dans l'obligation d'affuter ses instruments et d'accroitre ses capacités pour assumer son rôle et réussir ses principales missions. C'est précisément dans ce cadre qu'intervient ce jumelage.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

La régulation de la qualité de service public et la mission de la CREG en matière de protection des consommateurs sont améliorées

Activités

- Appuyer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des procédures de traitement des plaintes des consommateurs et le renforcement du rôle des associations de consommateurs
- Élaborer des procédures de règlement des différends (conciliation/ arbitrage) entre un consommateur et un opérateur ainsi qu'entre opérateurs ; voies de recours
- Appuyer la détermination des indemnités payables aux consommateurs en cas de non-respect des obligations et règles (coupures, défaut de qualité, surtensions-pertes d'équipements ou de produits) et mettre en place un système de sanctions
- Appuyer le choix des indicateurs pertinents en matière de qualité de service dans les activités de transport et de distribution du gaz (périodicité, par concessions…) ; proposer des normes de qualité de service et standard (qualité de la fréquence, etc.) ; élaborer un tableau de bord sur le suivi de la qualité de service des opérateurs
- Assurer le suivi et le contrôle des performances des opérateurs ; incitations tarifaires (bonus/ malus) et sanctions
- Élaborer des procédures d'échanges d'informations sur la qualité de service
- Appuyer la mise en place d'un système d'information au bénéfice des consommateurs au niveau de la CREG et des opérateurs
- Assurer l'acquisition des méthodes correctives, sanctions (gradation) afin de permettre au concessionnaire de respecter les objectifs attendus
- Appuyer la sensibilisation aux aspects et incitants tarifaires
- Appuyer la maîtrise du champ de compétences de la CREG vis-à-vis du concessionnaire

Résultat 3 :

Des outils et méthodes pour le soutien et la promotion des ENR et de la cogénération sont acquis

Activités

- Élaborer des méthodes de définition des tarifs d'achat et de leur révision pour le soutien et la promotion des ENR et de la cogénération
- Appuyer l'acquisition des mécanismes de contrôle de l'origine de l'électricité
- Mettre à niveau en matière d'acquis de l'UE des méthodes d'intégration dans les réseaux électriques des sources d'énergie renouvelables – aspects techniques, rôle des régulateurs, raccordement aux réseaux.

Durée : 24 mois

Budget : 1 350 000 €

Résultat 4 :

Le système d'information est mis à niveau et permet un meilleur traitement des données échangées entre la CREG et les opérateurs

Activités

- Appuyer les échanges d'information entre régulateurs et opérateurs à travers la détermination de protocoles d'échange de données
- Assurer la prise de connaissance des applications informatiques et logiciels utilisés au sein du régulateur jumeau et le conseil sur le choix des applications métiers

Résultat 4 :

Les méthodes de gestion des interconnexions électriques et des plateformes d'échange sont mises à niveau

Activités

- Appuyer la mise à niveau en matière d'échanges transfrontaliers d'électricité ; bonnes pratiques de l'UE en matière d'interconnexions et de plateformes d'échange (bourses d'électricité) – l'intégration dans les réseaux (nominations explicites/nominations implicites)
- Appuyer la mise à niveau en matière d'échanges transfrontaliers d'électricité ; bonnes pratiques de l'UE en matière d'interconnexions et de plateforme d'échanges dans ses aspects tarifaires.

3/ Renforcement des capacités des services du Services du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Prospective et des Statistiques en matière d'analyse et de prévision conjoncturelles en vue de la création d'un observatoire de la conjoncture

Ce jumelage a pour objectif principal de fournir au Gouvernement des analyses conjoncturelles et des prévisions scientifiquement élaborées et acquises et, à terme, créer un observatoire de la conjoncture.

L'analyse conjoncturelle agit comme un baromètre et indicateur de l'évolution de l'économie, qui permet une estimation tangible de sa progression à court terme, soit environ deux ans. Elle peut identifier les problèmes en cours et les risques à venir, ce qui permet une réactivité des pouvoirs publics à réajuster et solutionner ce qui pose problème. Les opérateurs économiques ont constamment besoin de ces indicateurs contextuels afin de prendre les bonnes décisions et mesures pour garantir leur équilibre financier entre autres.

En l'état actuel, le SEPS peine à répondre à ces objectifs et à jouer pleinement son rôle malgré les compétences avérées des ressources humaines mais lesquelles visiblement, n'arrivent pas toujours à intégrer leurs connaissances et leurs aptitudes dans l'élaboration d'une analyse de causalité.

Le personnel spécialisé du SEPS doit développer ses capacités à l'analyse de la conjoncture et être attentif au dispositif d'accès aux données de cette analyse.

Ce projet de jumelage, inscrit dans la durée, a pour mission d'aider le SEPS à se doter d'une « boite à outils » gage de performance et de rigueur scientifique à

travers des activités bien ciblées :

-Le volet collecte et traitement de données statistiques, permettant d'avoir à disposition des séries statistiques fiables pour l'analyse de conjoncture

-Formation des équipes au maniement des techniques économétriques

-Intégration de l'analyse macroéconomique nationale et internationale, en considérant l'économie comme un circuit mettant en relation les opérateurs économiques nationaux ou extérieurs qui génèrent et absorbent des revenus

-Mise à disposition des outils de diagnostic, d'analyse, permettant la rigueur des méthodes dans l'analyse conjoncturelle

-Acquisition d'expérience durant les activités du jumelage, par les échanges et la collaboration

Ainsi outillé et rationnel dans son processus d'analyse, le SEPS en renforçant ses dispositifs structurels, en mobilisant l'excellence de ses moyens humains pourrait à terme produire une note de conjoncture objective à l'échelle du pays et qui rend bien compte de l'évolution de la situation économique du pays.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Le SEPS dispose des données nécessaires pour l'analyse de la conjoncture

Activités

Le SEPS doit rechercher et disposer de données statistiques vérifiables quant à leur origine ou source, que ces données soient le résultat d'une synergie de l'ensemble des dispositifs engagés (collecte, stockage, données brutes, analyse et traitement…) et des producteurs de données statistiques. Il est nécessaire par ailleurs de centraliser ces données, de les organiser et de les corriger en permanence, pour faciliter l'accès aux utilisateurs qui pourront en faire un usage immédiat et fiable pour une note de conjoncture.

Résultat 1 :

Les techniques de traitement des séries statistiques sont maîtrisées

Activités

- Aborder une approche macroéconomique ou sectorielle par la connaissance des techniques de construction d'indices et des outils scientifiques requis.
- Le SEPS doit produire des indicateurs de dépendance économique, au moins sectoriels, sachant la forte dépendance de l'économie nationale de l'extérieur, ce qui permettrait d'appréhender la question fondamental de la diversification des ressources à l'heure où la pérennité des richesses de l'hydrocarbure est plus que jamais remise en question.
- doter le SEPS d'outils économétriques opérationnels pour comprendre l'évolution de l'économie et de faire des prévisions recevables et acceptable au regard des perturbations inopinées que connaît l'économie mondiale

Résultat 1 :

L'analyse macroéconomique est maitrisée

Activités

- S'informer des grands équilibres macroéconomiques pour identifier, comprendre et anticiper les comportements économiques au cours du cycle.
- intégrer dans l'analyse et le traitement, les interactions entre l'économie algérienne et l'économie mondiale

Résultat 1 :

Les pratiques d'analyse conjoncturelle sont développées

Activités

- Pour jouer pleinement son rôle dans le domaine de la conjoncture, le SEPS doit être capable de produire en temps voulu et aux standards reconnus des analyses de la situation économique algérienne et de son évolution
- Pour remplir sa mission dans le domaine de la conjoncture, le SEPS doit pouvoir fournir à tout moment, aux normes reconnues internationalement des analyses de la situation économique algérienne et de son évolution prévisionnelle. C'est pourquoi le dispositif de production d'analyse doit être renforcé et les responsabilités clairement définies. En effet beaucoup de secteurs transversaux activent dans la production de données, mais le SEPS doit avoir les moyens de les valider et les libérer pour un usage donné.

Durée : 24 mois

Budget : 1 350 000 €

4/ Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art

Le but est de contribuer au renforcement de la politique de préservation du patrimoine infrastructurel par des méthodes de gestion adéquates et d'aider à l'instauration de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art, au sein de l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP).

Le gouvernement algérien a validé le Plan Quinquennal 2015-2020 prônant la modernisation des systèmes de gestion, d'exploitation et de préservation du patrimoine routier.

La construction routière demeure une préoccupation majeure des pouvoirs publics notamment par son impact sur l'économie nationale (transport des biens et des marchandises) et son rôle de promoteur économique et social. Le développement dans le secteur de la construction routière est allé de pair avec le développement des transports. Ces flux multiples toujours plus denses engendrent des besoins en nette expansion à tous les niveaux : réaliser des infrastructures et dans le sens de l'équité les élargir à l'ensemble du territoire, gérer ces réseaux avec des méthodes similaires au standards européens et enfin entretenir et préserver ce patrimoine routier surtout si l'on tient compte de sa corrélation avec la sécurité routière. Et il le faut.

Les infrastructures ont été réalisées sans envisager une politique d'entretien et de prévention. Conscient de ce déficit qui impacte négativement le secteur du transport avec les risques et dangers sur le citoyen qui « engage sa vie et celle des autres » lorsqu'il s'engage sur la route, un plan stratégique à l'horizon 2025, sur la base des recommandations des schémas directeurs sectoriels et doté d'investissement d'un montant global de 2 700 milliards de dinars va pallier cette lacune en œuvrant au renforcement de l'entretien routier.

Les voies routières ont de tout temps tracé la voie du développement économique et social, généré des emplois et dans la foulée, toujours impulsé l'émulation dans d'autres secteurs.

Ainsi, on observe combien la construction des infrastructures routière peuvent jouer le rôle de vecteur et promoteur économiques. De lourds investissements sont consentis aujourd'hui par les Travaux Publics pour l'entretien et la maintenance du réseau routier en faisant appel aux méthodes de gestion et d'exploitation modernes conformes aux standards internationaux.

Le Centre Technique des Travaux Publics (CTTP) créé en 1997 est en charge, entre autres, de la conception, de l'élaboration, du suivi et du contrôle des mesures techniques, administratives, économiques, financières et réglementaires pour la réalisation et la maintenance des infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires.

Ce jumelage viendra renforcer les outils du centre par l'acquisition et la mise en pratique de certaines techniques d'analyse et de méthodes de gestion et le recours à un système moderne d'aide à la gestion de l'entretien routier conséquemment à l'importance du patrimoine routier algérien. Ses axes principaux sont de:

- Définir et de disposer d'un référentiel bien défini portant sur le réseau routier national, ses caractéristiques géométriques, ses états etc. ;
- Optimiser l'entretien, d'acquérir et mettre en pratique certaines techniques d'analyse et de méthode de gestion ;
- optimiser les budgets et de rationaliser les coûts d'entretien des infrastructures routières.

Ce système d'entretien préventif s'appuiera sur la mise en place d'une banque de données des routes et des ouvrages d'art décrivant toutes leurs caractéristiques permettant sur la base d'indicateurs d'état de définir des programmes d'entretien adéquats et par conséquent contribuer à une politique optimisée.

Toutes les actions envisagées dans le projet de jumelage visent à maintenir le réseau routier à un niveau de service convenable, géré et exploité de manière rationnelle et économique tout en améliorant la sécurité routière.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

La banque de données routières et le système d'aide à la gestion de l'entretien routier sont performants

Activités

- **Appuyer la mise en place d'une banque de données routières.**

  L'Algérie ne dispose pas, au niveau central, de banques de données routières, encore moins d'un système d'aide à la gestion de l'entretien routier.

  L'objectif de l'activité est la mise en place d'une banque de données routières, associée à une représentation cartographique et à un traitement statistique, avec système de repérage par GPS pour 500 km de sections de routes pilotes.

  Cette banque de données routières constitue un outil moderne indispensable, associée à un système d'aide à la gestion, elle permet la détermination et la mise en place d'une politique d'entretien réfléchie et contribue à l'élaboration d'une politique de sécurité routière.

- **Assister le CTTP dans la mise en œuvre d'un système d'aide à la gestion du réseau routier.**

  Après l'initialisation de la Banque de Données Routières sur les 500 km de sections de route, comportant toutes les données géométriques, les états de la chaussée (dégradations, mesures d'uni, d'adhérence, etc.), le niveau de trafic, et de charge des camions, un système d'aide à la gestion du réseau routier sera mis en place pour réduire les risques en matière de sécurité routière. Des simulations effectuées sur base de seuils d'intervention permettront de définir des programmes triennaux d'entretien sur les 500 km, ainsi que les politiques d'entretien pouvant être généralisées à l'ensemble du réseau, pour peu que les 500 km soient représentatifs

- **Assister le CTTP pour le diagnostic des sections fortement dégradées.**

  Sur la base de l'exploitation des données issues des relevés des dégradations, et des mesures d'auscultation des 500 km, les sections fortement dégradées seront répertoriées et classifiées en fonction des risques encourus par les usagers de la route, pour faire l'objet d'investigations plus poussées, et de diagnostic devant aboutir à des programmes de rénovation.

- **Aider le CTTP à la généralisation du système d'aide à la gestion de l'entretien routier**

  Après la mise en place de la Banque de Données Routière, et du système d'aide à la gestion relatifs aux 500 km de sections de routes, et aux fins de leur généralisation tout aussi bien à l'ensemble du réseau national, qu'au réseau autoroutier ; il sera procédé à l'évaluation des règles, procédés, et méthodes adoptés devant aboutir à des propositions de rectification, d'amélioration du système, ainsi qu'à la définition de l'organisation requise, et des besoins en matériel et en formation.

Résultat 1 :

La banque de données des ouvrages d'art et le système d'aide à la gestion sont opérants

Activités

- **Assister le CTTP dans la mise en place de la banque de données des ouvrages d'art sur un panel d'ouvrages représentatifs.**
- **Une banque de données portant sur 24 ouvrages d'art représentants tous les types d'ouvrages en Algérie sera initialisée.**

  L'activité comporte aussi l'élaboration de fiches, de manuels descriptifs, de guide de saisie des informations et de lexiques pour uniformiser les terminologies adoptées.

- **Appuyer le CTTP dans la mise en œuvre du système d'aide à la gestion des ouvrages d'art.**
- **Après l'élaboration des contenus des fiches de visite, il sera procédé aux tâches de relevé et aux validations des données**
- **Appuyer le CTTP dans le diagnostic de l'état des ouvrages d'art et définition des travaux à engager.**

Il sera procédé à l'inspection des 24 OA, à l'analyse des pathologies des OA dégradés, et à l'élaboration des diagnostics, pour définir les travaux à engager.

- **Appuyer le CTTP à la généralisation du système d'aide à la gestion de l'ensemble des ouvrages d'art.**
- **Après la réalisation de la BDOA, et du système d'aide à la gestion pour 24 ouvrages d'art représentatifs de l'ensemble du parc,**

  il sera procédé à l'évaluation du système mis en place pour sa généralisation aux 5000 ouvrages d'art.
- **Evaluer la charge portante des anciens ouvrages d'art (parmi les 24 OA).**

  Il s'agit d'évaluer la charge portante de 10 ouvrages d'art les plus anciens, parmi le panel des 24 OA, sur la base comparative des charges réglementaires actuelles, des charges réglementaires adoptées lors de leur construction, ainsi que de la résistance des matériaux.
- **Organiser deux visites d'étude sur la surveillance et l'entretien des ouvrages**

  Effectuer 2 visites d'étude dans l'UE pour s'enquérir des méthodes de surveillance et d'entretien des ouvrages d'art, du matériel d'auscultation utilisé, de l'organisation de la fréquence des visites d'inspections techniques.

Résultat 1 :

Le système de comptage est généralisé sur l'ensemble du réseau routier et le système de pesage des camions est élaboré pour préserver le réseau routier

Activités

- **Accompagner le CTTP à la généralisation du système comptage.**
- **Généraliser le système de comptage et mettre en place une méthodologie pour le déploiement sur tout le territoire.**
- **Contribuer à l'élaboration d'un système de pesage des camions.**
- **Mettre en place des mécanismes pour contenir le phénomène des surcharges et préserver ainsi le patrimoine routier.**
- **Organiser deux visites d'étude dans 2 centres d'études techniques.**
- **Organiser 2 visites d'étude pour s'enquérir des expériences d'autres pays de l'UE en matière d'équipements de comptage, et de pesage, de logiciels d'exploitation, et autres.**

Durée : 24 mois

Budget : 1 350 000 €

5/ Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire

Budget 1 350 000,00 euros.

Durée du projet : 27 mois.

L'objectif général est d'intégrer la notion de performance et de qualité dans le plan stratégique de préservation des infrastructures routières et aéroportuaires en mettant en place des techniques d'aménagement modernes et l'homologation des produits et équipements d'exploitation au sein de l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP).

Les principaux axes de développement du « Schéma directeur routier et autoroutier 2005-2025 » adopté par le Conseil du gouvernement le 24 avril 2007 et les lourds investissements consentis pour une amélioration générale du secteur du transport tant sur la modernisation des infrastructures que sur le plan de la sécurité des biens et des personnes, attestent de l'engagement profond des pouvoirs publics d'assurer un développement équitable sur l'ensemble du territoire national. En effet, du Nord au Sud et d'Est en Ouest, des projets de construction, d'extension, de désenclavement , d'aménagements urbains et de modernisation sont des indicateurs objectifs de la bonne prise en charge des points faibles liés au secteur et plus largement à l'aménagement du territoire.

L'incidence de ce schéma directeur est en revanche à reconsidérer quant à son impact sur la sécurité routière devenue très préoccupante pour les pouvoirs publics.

Le réseau des infrastructures aéroportuaires a nettement évolué compte tenu des besoins exprimés et de grandes opérations ont été menées pour les moderniser, les renforcer et les aménager. Intensification du trafic aérien, superficie, climat et croissance démographique viennent complexifier la politique gouvernementale dans le domaine.

Un des soucis majeurs pour le MTP a trait aux aéroports du grand Sud ou des Haut-plateaux dont l'exposition à des températures extrêmes et à l'érosion occasionnent des dégâts importants et couteux au niveau des revêtements de piste et autre mobilier. En conséquence, des solutions doivent être trouvées par des procédés adaptés à la singularité et à la spécificité de ces zones.

Globalement, ces infrastructures renouvelées ou nouvelles satisfont aux normes de sécurité mais une stratégie préventive s'impose d'ores et déjà quand on connaît l'expansion du trafic aérien, national et international. Cette stratégie préventive exige une prospection permanente en matière de nouvelles technologies et gestion adaptée du transport aéroportuaire. Les standards internationaux s'enrichissent sans cesse de procédés novateurs, qu'ils soient physiques, structurels, informatiques ou de contrôle.

Cet argumentaire valide le rôle stratégique du MTP dans le processus de développement de l'Algérie et positionne le CTTP comme principal garant de la qualité des infrastructures tout au long du processus de validation, de réalisation et de suivi. Aussi, il s'est fixé pour objectif de se doter d'un système moderne d'entretien préventif soutenu par la mise en place d'une banque de données des routes et des ouvrages d'art, objet d'un premier jumelage. Il est nécessaire pour le CTTP d'envisager également dans le cadre de la politique nationale de l'amélioration dans le domaine du transport, un plan stratégique d'entretien routier et l'assistance de systèmes et de dispositifs d'aide à la décision, souscrire aux règles édictées internationalement et entamer la mise en conformité générale.

Pour l'heure, aucun dispositif de contrôle et d'homologation des produits utilisés pour les pistes d'aéroports, n'est mis en place pour garantir une meilleure durabilité des produits. Ce projet de jumelage vient en appui à la mise en route de l'ambitieux programme de à la politique gouvernementale dans le domaine.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les compétences du CTTP sont améliorées en matière de diagnostic du réseau routier à fort trafic.

Activités

- **Renforcer les compétences du CTTP en matière de diagnostic du réseau à fort trafic.**

  Des dégradations prématurées sont apparues sur certaines sections de route à fort trafic, évaluées à 300 km, répartis sur 20 Wilayas constituent des tronçons à haut risque. Pour la réalisation du diagnostic de ces dégradations sur le réseau à fort trafic dans le but de préserver la sécurité des usagers, une formation théorique et pratique élaborée sur la base de la directive européenne 2008/96/CE du 19/11/2008 sur un échantillon de 60 km doit renforcer les compétences du CTTP.

- **Renforcer les compétences en matière d'investigations et d'interprétation des résultats d'essais.**

  Après la mise en place d'une méthodologie de travail pour étendre le diagnostic sur les 300 km de routes prématurément dégradées, l'analyse des causes possibles et des investigations nécessaires, il sera procédé à l'interprétation des résultats de ces investigations, et à l'élaboration des solutions de réparation.

- **Développer la recherche technologique.**

  Sur la base des résultats du diagnostic des 300 km de routes prématurément dégradées, il sera procédé à l'expérimentation de nouvelles techniques, principalement à des conditions extrêmes de trafic ou de températures.

Résultat 1 :

Les règles de contrôle de sécurité, d'aménagement des abords et d'homologation des produits et équipements d'exploitation sont élaborées et mises en œuvre

Activités

- **Renforcer les compétences du CTTP en matière d'audit de sécurité.**
- **Renforcer les compétences en matière de sécurité routière sur les volets d'audit, de diagnostic de sécurité, et d'études de cas concrets.**
- **Développer les capacités en matière d'aménagement aux abords des routes**
- **Mettre en place des directives et règles pour répondre aux contraintes et défis résultants de pressions urbaines et d'aménagements inappropriées pour la sécurité routière, qui ne ménagent ni l'avenir, ni la fonctionnalité des routes**
- **Améliorer la qualité et la pérennité des équipements dans le temps.**
- **Mettre en place des normes et des procédures d'homologation des équipements routiers (glissières de sécurité, cataphotes, panneaux de signalisation et du marquage).**

Résultat 1 :

Un dispositif de contrôle des infrastructures aéroportuaires est mis en œuvre selon les standards internationaux.

Activités

- **Soutenir les contrôles du CTTP en matière d'infrastructures aéroportuaires**
- **Mettre en place des procédures de contrôles et de formation, aux inspections des chaussées aéroportuaires, en conformité aux recommandations de l'OACI.**
- **Accompagner la mise en œuvre des normes de sécurité des infrastructures aéroportuaires**
- **Accompagner la mise en œuvre des normes de sécurité des infrastructures aéroportuaires**
- **Aider à la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'homologation des produits utilisés pour les pistes d'aéroports**
- **Mettre en place des systèmes d'homologation et de contrôle des produits destinés aux pistes d'aéroports pour répondre, notamment, aux conditions extrêmes de température. Les produits concernés sont les joints de dalle, le marquage des pistes, l'anti kérosène, le colmatage des fissures.**

Durée : 27 mois

Budget : 1 350 000 €

6/ Appui aux fonctions de prévision, de suivi et d'évaluation de la Direction Générale de la Prévision et des Politiques»

Présenté en 2012, le programme du gouvernement algérien dévoile un chapitre pour la modernisation et le développement des Finances publiques. La politique réformiste de ce secteur structurant concerne la gestion des finances publiques, la réforme budgétaire et une accélération générales de l'ensemble des actions à mener pour y parvenir qui impacte fortement le rôle et les missions assignés à la DGPP, fer de lance de ce processus de développement.

C'est dans cette perspective que cette institution doit renforcer ses capacités de prévision macroéconomique et d'évaluation des politiques budgétaires et fiscales mais également d'intégrer une fonction de veille stratégique globale qui permet d'anticiper à temps les mouvements susceptibles d'impacter l'économie, notamment les finances publiques. Les exercices de veilles que la DGPP sera amenée à pratiquer sont subordonnés à des mécanismes et dispositifs singuliers qui nécessitent des ressources humaines et des financières particuliers.

Le projet de jumelage est programmé dans ce cadre précis et contribue à la réalisation des objectifs fixés par le gouvernement algérien. C'est un appui spécifique à la DGPP dans ses fonctions de prévision macroéconomique, de décision et de formulation des politiques budgétaires et fiscales.

L'Algérie, pays émergeant, est passée pas à pas d'une économie dirigée vers une économie de marché par un programme gouvernemental de réformes des finances publiques. Les opérations menées et celles à entreprendre transforment le secteur mais également la « marche » du pays, dans ses institutions et ceux qui les dirigent. Un tel bouleversement engendre des comportements nouveaux. La modernisation et la profonde réforme des finances publiques initiées par l'état reposent sur des mécanismes, des outils, des savoirs et des instruments qu'il faut acquérir au plus vite et introduire dans la sphère économique.

L'objectif d'appuyer la DGPP dans ses fonctions de prévision, de formulation, de décision, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques budgétaires et des politiques fiscales s'inscrit dans le cadre des volets « coopération économique, statistique et financière » de l'Accord d'Association Algérie UE.

Le présent projet de jumelage représente, en particulier, une forme concrète de mise en œuvre des articles 56, 64,79 et 80 de l'Accord d'Association.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les mécanismes d'évaluation de la performance socioéconomique des IR et des ID et de la parafiscalité à caractère social sont implantés

Résultat 2 :

Le processus de prévision et de cadrage de la Loi de Finances et du Budget annuel est amélioré

Résultat 3 :

Le processus de programmation financière à moyen terme est mis en place et est mis à jour annuellement

Résultat 4 :

Les mécanismes permettant l'indexation annuelle des salaires de la fonction publique et des pensions de retraite sont implantés.

Résultat 5 :

La fonction de veille stratégique globale est développée au sein de la DGP

Durée : -- mois

Budget : --- €

7/ Appui au Ministère du Développement Industriel et de la Promotion de l'Investissement dans sa stratégie d'innovation industrielle

Ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'AA, notamment ses articles 51, 53

et 54 relatifs à la « coopération scientifique, technique, technologique et industrielle » a pour objectif d'appuyer le plan de modernisation industrielle de l'Algérie, de renforcer le domaine de l'innovation industrielle en contribuant par un appui spécifique à la DGVSEES (Générale de la Veille Stratégique, des Etudes Economiques et des Statistiques) sous tutelle du MDIPI dans ses missions de développement de ses performances et de la promotion de l'innovation industrielle.

La coopération entre l'Algérie et l'UE, dans le cadre de l'AA, accorde une attention particulière au domaine de l'innovation et la performance industrielles qu'une feuille de route énonce clairement:

«Appui à l'innovation, au développement des technologies de l'information et de communication et de l'intelligence économique ;

Définition d'un programme de promotion de l'innovation et d'un cadre national de l'innovation qui s'intègre comme un volet de la stratégie industrielle mise en œuvre par secteur ;

Amélioration de l'information aux entreprises en ce qui concerne les services d'appui qui leur sont offert ;

Mise en œuvre de la politique de diversification économique et d'appui aux entreprises algériennes, dans le contexte de leur ouverture à la concurrence, afin de leur permettre de se positionner avantageusement sur les marchés extérieurs.»

Le projet s'inscrit aussi dans le cadre de la nouvelle Politique Européenne de Voisinage

L'UE proposera à ses partenaires voisins d'œuvrer à la mise en place d'un espace commun de la connaissance et de l'innovation, qui s'articulera autour de plusieurs volets existants de la coopération: dialogue sur les politiques à mener, renforcement des capacités nationales et régionales, coopération en matière de recherche et d'innovation, (notamment avec le prochain programme «Horizon 2020»), augmentation des possibilités de mobilité pour les étudiants, les chercheurs et les universitaires.

En outre DGVSEES prévoit de développer 3 axes majeurs de politique industrielle :

1. l'innovation et le cadre législatif la réglementant et la valorisant, à commencer par la mise en place d'une agence nationale de l'innovation industrielle (conformément aux recommandations d'études réalisées par l'Union Européenne en 2007),
2. le développement de l'intelligence économique,
3. la définition d'une «feuille de route» devant servir d'appui à la mise en œuvre de la politique d'innovation dans le secteur industriel et de la promotion de l'innovation et son suivi et évaluation à travers les réseaux de développement économique.

Un autre volet de l'aménagement du territoire et du développement local est en cours de modernisation par une réorganisation des zones industrielles ou artisanales. Ces plans d'action, nationaux ou de coopération démontrent la volonté politique d'impulser un nouvel essor à la modernisation industrielle du pays qui passe nécessairement par la recherche et l'innovation industrielle pour réaliser et réussir la transition économique structurelle et organisationnelle par une profonde réforme en faveur d'un système économique fort, favorable au climat des affaires et des échanges, seul garant d'ouverture et de pénétration sur le marché international. Il s'agit également d'assainir le réservoir d'entreprises, socle de l'industrie algérienne mais dont la majorité n'offre pas de profils et d'attributs satisfaisants surtout dans le domaine des technologies innovantes qui reste le maillon faible de l'économie nationale.

Le MDIPI a mandaté la DGSEES pour réaliser la feuille de route, reste à la pourvoir des moyens, des dispositifs, des pôles de compétence et des forces motrices indiqués pour atteindre l'objectif de la réforme industrielle et de manière générale, gagner la bataille de l'innovation industrielle, du développement économique national mais également local.

Ce projet de jumelage, axé sur la compétence et l'amélioration des capacités, est un appui à la mise en route de cette stratégie de promotion de l'innovation.

Cet appui s'inscrit aussi, dans la continuité des résultats obtenus dans le cadre du projet «Appui à l'évaluation des besoins d'accompagnement des réformes économiques en Algérie » mis en œuvre avec le concours du PNUD entre 2003-2008 et qui a permis entre autres d'appuyer la production de la nouvelle stratégie de développement industriel de l'Algérie de 2007.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

La stratégie d'innovation industrielle du MDIPI et son cadre réglementaire sont élaborés

Activités

- **Analyser le cadre législatif et réglementaire organisant la gouvernance du système algérien d'innovation industrielle afin d'identifier des potentiels de rapprochement avec l'acquis européen**

  Afin de pouvoir formuler des recommandations et des propositions d'amendements ou des compléments aux textes existants en vue d'établir un nouveau cadre juridique capable de se rapprocher du cadre juridique européen, des analyses doivent être menées d'un côté sur le système algérien actuel, d'un autre côté sur le système cible qui permettra un pilotage de haut niveau du système d'innovation industrielle.

- **Etablir un système de concertation avec les acteurs pertinents de l'écosystème de l'innovation : ministères sectoriels, opérateurs, centres de recherche, universités, organismes d'appui**

  L'approche collaborative est un élément clé du développement économique et en particulier de l'innovation. La concertation est une méthode de travail nécessaire pour identifier les acteurs qui seront impliqués et responsabilisés dans le système d'innovation. Les faire travailler ensemble et discuter pour initier les futurs réseaux d'appui à l'innovation est nécessaire pour retenir les recommandations à prendre en compte pour le futur système.

- **Proposer des mesures incitatives pour l'investissement dans la R&D et l'innovation en général incitant spécifiquement le secteur privé vers l'investissement direct en complément des mesures fiscales.**

  Il s'agit de compléter l'approche indirecte de «mesures fiscales» (politique du «bâton») par une approche incitative positive (politique de la «carotte») en promouvant la génération, la sélection et le financement de projets collaboratifs pouvant à terme induire un changement des mentalités dans le milieu des entreprises et des affaires.

  Le financement en mode projet est un élément déterminant dans le changement des mentalités pour inciter à l'innovation dans le milieu industriel. Le financement aujourd'hui ouvert mais très peu utilisé par l'Algérie dans les grands programmes européens doit être adressé

- **Rédiger un projet final de cadre législatif prêt à soumettre au législateur, favorisant l'innovation dans le secteur industriel**

  Suite à l'analyse juridique, aux concertations du secteur et à la liste des propositions et mesures retenues, il s'agit d'aboutir à une synthèse et la rédaction juridique du cadre réglementaire, venant compléter l'arsenal juridique déjà existant pour la phase de R&D afin de l'étendre vers les entreprises et entrepreneurs

Mettre en place un écosystème national de l'innovation en synergie
avec la pratique de l'UE en matière de Politique d'Innovation
Suite à la rédaction des actes législatifs (ou du cadre réglementaire si jugé suffisant pour ce faire), et une période approximative de 1 an pour l'adoption de la législation et/ou de la réglementation, il s'agit d'élaborer des actes législatifs et réglementaires complémentaires nécessaires pour la mise en place du système

Résultat 1 :

Les études, notes et analyses de la DGVSEES sont réalisées suivant des standards internationaux

Activités

- **Concevoir l'architecture et appuyer la mise en œuvre d'un système d'information intégré s'interconnectant avec les bases de données afin d'alimenter un système d'aide à la décision économique**

  S'agissant de l'agrégation de données complexes provenant de différentes sources, il faut réaliser un état des lieux des sources d'information, des bases de données existantes d'où des informations seront extraites, d'identifier les informations spécifiques à recueillir en plus (exemple: enquêtes innovation), et de convenir des dispositions pratiques nécessaires pour l'accès aux données.

Résultats obligatoires

- **Mettre en place un système d'aide à la décision générant des tableaux de bord et des analyses multicritères sur l'évolution de l'innovation dans le tissu industriel**

  Un système intermédiaire entre les données brutes provenant des entreprises via les organismes d'appui ou directement à travers des enquêtes doit être mis en place de façon à permettre un traitement statistique du type «aide à la décision». En l'absence d'outils spécifiques dédiés, des logiciels standards pourront être utilisés.

- **Développer une cellule d'analyse de tableaux de bords stratégiques et de plans d'actions, génération d'un tableau pilote.**

  Il s'agit d'organiser et de former de façon pratique, en les faisant travailler sur des sujets d'analyse et de tableaux et plans d'actions, des experts du MDIPI qui réaliseront des études en utilisant les outils d'information et d'aide à la décision précités. Les meilleurs éléments seront qualifiés et nommés analystes spécialisés.

- **Appuyer la définition d'un premier prototype du suivi et d'évaluation du système d'innovation conforme aux standards internationaux (Manuel d'Oslo : indicateurs limités à 10 en première étape)**

  Il s'agit de la mise en œuvre du système statistique de suivi du système d'innovation algérien venant intégrer les différents éléments des systèmes d'information construits auparavant

- **Réaliser une première enquête pilote sur l'innovation en Algérie à mettre à disposition de la cellule d'analyse et d'études stratégiques gérant les tableaux de bord de l'innovation les données utiles**

  Afin d'avoir une analyse fine et spécifique du nouveau système d'innovation, de nouveaux éléments d'analyse intégrant des enquêtes spécifiques doivent être mis en œuvre avec des outils statistiques nationaux basés sur des enquêtes.

- **Appuyer la définition du système final de suivi et évaluation du système d'innovation conforme aux standards internationaux (Manuel d'Oslo : 25 indicateurs)**

  Il s'agit de la mise en œuvre du système statistique de suivi de système d'innovation algérien venant intégrer les différents éléments des systèmes d'information construits auparavant.

Résultat 1 :

Les études, notes et analyses de la DGVSEES sont réalisées suivant des standards internationaux

Activités

- **Mettre en place un système de concertation avec les acteurs pertinents de l'écosystème des réseaux de transfert, d'échanges et d'appui à l'innovation industrielle (Axes à promouvoir : intelligence économique /territoriale, financement incitatif collectif, gouvernance, coopération internationale, propriété intellectuelle, normalisation et qualité).**

  L'approche collaborative est un élément clé du développement économique et en particulier de l'innovation; la concertation est une méthode de travail nécessaire pour identifier les acteurs qui seront impliqués et responsabilisés dans le système d'innovation. Les faire travailler ensemble et discuter pour initier les futurs réseaux d'appui à l'innovation est nécessaire pour retenir les recommandations à prendre en compte pour le futur système. fiscalité, etc. ...

- **Reconstruire une architecture ouverte intégrant l'existant (pôles et zones industrielles et artisanales, CTIs, etc.) et mobilisant des structures d'appui à l'innovation étatiques et non étatiques, inclusives organiquement de pouvoirs et gouvernance locaux**

  Une analyse comparative des bonnes pratiques dans divers pays européens et la possibilité et adéquation de leur transposition en Algérie doit être réalisée et circonstanciée

- **Déployer une méthodologie de veille stratégique et d'intelligence économique territoriale à relayer par les pôles de compétitivité (et les organismes d'appui à l'innovation industrielle) auprès des entreprises qu'elles accompagnent.**

  Des outils existants et de nouveaux outils méthodologiques d'intelligence économique doivent être déployés sur le terrain dans les réseaux d'appui en direction des entreprises

Résultats obligatoires

algériennes. Une segmentation par type de population ciblée est à réaliser avant déploiement

- **Développer une filière de compétences d'appuis spécialisés pour l'écosystème d'intermédiation et réseautage des professionnels du transfert et de l'échange d'informations vers, depuis et entre les entreprises des pôles industriels**

Organisation d'un atelier portant sur les composants du système d'appui institutionnel assuré par les réseaux d'innovation comme: l'intelligence économique (territoriale), le système universitaire (national et local), le système éducatif de base et les filières d'éducation, les bases scientifique et de recherche, le système de propriété industrielle et brevets, le système de normalisation, la législation de l'innovation, la Concevoir un système de «labellisation collaborative» de projets émanant d'entreprises innovantes sujettes à des appuis financiers de la part de fonds d'aide à l'innovation et à la recherche de l'Etat, de capital-risqueurs ou de business-angels

Suite à l'introduction d'une approche incitative basée sur les projets collaboratifs financés sur des axes de thèmes définis nationalement et des sujets locaux au sein des pôles de compétitivité, un cadre méthodologique général utilisable pour la labellisation doit être spécifié pour permettre la présélection des entreprises innovantes pouvant bénéficier d'appuis financier pour l'innovation.

Résultat 1 :

Les compétences des cadres du MDIPI, des réseaux d'appui et des opérateurs économiques sont renforcées sur les questions d'innovation

Activités

- **Réorganiser les activités en interne de la DGVSEES à la lumière**

des propositions de modification législatives et réglementaires.

Les activités de la DGVSEES devront être réorganisées, intégrant les nouvelles activités que génère le projet de jumelage.

- **Renforcer les capacités nationales à travers le dialogue et les échanges et la mise en œuvre d'une action pilote de transfert recherche/technologie/ industrie.**

Il s'agit :

-dans un premier temps, d'engager une action générale adressée à l'ensemble des acteurs, (principe d'un tronc commun), Ministère, organismes d'appui et acteurs économiques et tous ceux qui couvrent les aspects génériques des politiques d'innovation aboutissant à l'organisation d'un séminaire ouvert à des participants internationaux présentant des bonnes pratiques de leurs propres pays ainsi que sujets généraux sous forme de cours tutoriels,

- puis, sur toutes les étapes, de tester en vue de les valider les concepts d'appui lors d'une action pilote de valorisation industrielle dans un secteur prioritaire à déterminer

- **Renforcer les compétences des cadres du MDIPI en matière de gestion des projets liés au développement de l'innovation.**

Il s'agit de renforcer les compétences des cadres du MDIPI non seulement en les faisant bénéficier de séminaires de formation à la gestion de projets nationaux ou européens d'innovation mais en les associant étroitement à l'élaboration du plan de formation par paliers en fonction des publics ciblés de l'ensemble des intervenants (Ministère, organismes d'appuis, entreprises) dans le processus d'innovation

- **Formuler les stratégies de promotion de l'innovation industrielle hors hydrocarbures incluant les actions de communication et de visibilité sur les capacités d'innovation et sur l'écosystème le sous-tendant**

Cette activité de communication institutionnelle vise à faire connaitre, à une échelle la plus large possible, le nouveau concept d'innovation industrielle vers différents types de publics d'entreprises et d'entrepreneurs de façon sectorielle ou segmentée selon les populations d'entreprises cibles en incluant les relais diplomatiques et communautaires

Résultats obligatoires

- **Renforcer les compétences des acteurs d'appui impliqués dans le développement de projet innovants**

Il s'agit de renforcer les compétences des acteurs impliqués tant dans le traitement administratif et contractuel des projets d'innovation. que dans l'intermédiation, le réseautage et le transfert en matière de compétitivité, innovation, études de faisabilité technico-économique de projets ou encore l'instruction des dossiers de labellisation de projets, y compris des aspects de validation de business plans, brevets et propriété intellectuelle, management de l'innovation, intelligence économique, gestion financière d'entreprise

Les formations spécialisés envisagées s'adresseront à des experts des organismes d'appui et couvriront l'ensemble des compétences nécessaires aux métiers d'accompagnement et d'appui aux entreprises comme l'intelligence économique /territoriale, le financement incitatif collectif, la gouvernance, la coopération internationale, la propriété intellectuelle, la normalisation et la qualité, l'évaluation économique et financière de projets d'innovation ou encore le traitement des dossiers de labellisation.

- **Renforcer les capacités de formation en matière de développement de projets innovants**

Il s'agit d'abord d'étudier en amont les sujets à traiter pour des cours d'économie industrielle pour les entreprises.

Puis d'organiser des formations de formateur à l'intention d'experts d'organismes d'appui afin de les former aux aspects administratifs et contractuels des projets d'innovation.

Par la suite, les modules de formation seront déployés pour l'Ecole d'Economie Industrielle. Il est proposé, à cet égard, de domicilier cette action, et à titre transitoire, au niveau de l'Institut National de la Productivité et du Développement Industriel (INPED).

Durée : 24 mois

€ Budget : 1 600 000

8/Appui au MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC en Algérie»

l'objectif de ce projet de jumelage réalisé dans le cadre du programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (p3a-iii), concerne l'intégration et le recours généralisés des tic pour le développement économique. le point nodal est le renforcement des capacités du mptic dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux y compris les institutions transversales.

cet appui institutionnel est conforme a la feuille de route de l'aa dans le domaine de l'economie qui stipule « la promotion des avancees vers l'etablissement d'une economie de marche competitive et fonctionnelle en algerie notamment par la mise en place d'un cadre macroeconomique favorable au commerce et a l'investissement et l'amelioration de l'environnement des affaires »

ainsi le renforcement en matière d'innovation, , du développement de l'intelligence économique mais surtout de la promotion et du développement des tic participent de la volonté des pouvoirs publics à mettre en œuvre le plan national de développement afin de favoriser l'émergence d'une économie fortement structurée à même de faire face aux mutations et pratiques commerciales que nous observons aujourd'hui.

cela s'est traduit par l'octroi de budgets conséquents, la création d'écoles spécialisées et par une expérience originale : la création dans la région d'alger du premier parc technologique, le «cyber parc de sidi abdellah », dont la mission est, à terme, l'édification d'une société de savoir. hautement stratégique, le projet de sidi abdellah serait la cheville ouvrière du développement des tic en algérie, un centre de recherche scientifique et une plateforme pour l'intelligence économique et l'innovation technologique, en résumé, « un écosystème favorisant le décollage des tic en algérie ».

cependant, on est encore loin des résultats escomptés et nombre de lacunes sont observées tant au niveau de la formation, des infrastructures que de la recherche appliquée. aussi le plan multisectoriel « stratégie e-algérie » a été élaboré pour remédier au retard accusé et dont les axes principaux ont été identifiés tels l'accélération de l'usage des tic dans l'administration publique, les entreprises, la formation, la recherche, l'échange et la coopération entre communautés de recherche...

la première condition étant la disponibilité d'un haut débit accessible à tous et sans lequel la mise œuvre du plan stratégique ne pourrait aboutir. les organismes crées à cet effet ont besoin des meilleures conditions possibles en terme de dispositifs techniques, de solutions informatiques, de compétences humaines et de moyens financiers requis..

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Le réseau partenarial est amélioré dans une finalité d'innovation

Activités

Expérience approfondie des pratiques, financement et règlementations d'une mise en réseau international d'acteurs dans les TIC.

Résultat 2:

L'encadrement de la recherche-développement des TIC par le

MPTIC est renforcé

Activités

- **Connaissance approfondie des Systèmes de Management de la Qualité.**
- **Expérience dans l'organisation et la gestion de centres ou institut d'enseignement/ formation.**
- **Expérience dans le domaine de la gestion des ressources humaines/gestion des compétences.**
- **Expérience dans la rédaction de contrats de partenariat.**

Résultat 3:

Le processus d'incubation est revisité

Activités

- **Expérience approfondie dans le domaine de l'incubation en matière de TIC.**
- **Connaissance approfondie des pratiques, procédures et outils d'accompagnement d'incubateurs.**
- **Expérience de la préparation et de l'accompagnement de négociations partenariales pour des incubateurs.**

Résultat 4 :

L'ANPT dispose du parc technologique de Sidi Abdellah redynamisé en tant que hub

Activités

- **Expérience dans le domaine de la gestion d'un parc technologique.**
- **Connaissance approfondie des Systèmes de Management de la Qualité.**
- **Connaissance approfondie des lois et règlements relatifs à la protection des données (individuelle, intellectuelle...)**
- **Expérience de la mise en réseau de parcs technologiques.**
- **Expérience dans l'organisation de forums**

Durée : 24 mois

Budget : 1 400 000 €

9/ Contribuer à l'amélioration de la performance de l'IGF dans une vision de passage au contrôle de gestion et de performance

L'accord d'Association prévoit dans nombre de ses articles de contribuer à la modernisation des finances publiques notamment dans l'amélioration des dispositifs de contrôle, d'audit et d'expertise de l'IGF.

La feuille de route de l'accord d'association met aussi l'accent, dans le volet des réformes macroéconomiques, sur :

- la modernisation des systèmes budgétaires à moyen terme à travers le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), la budgétisation axée sur les résultats, la mise en place d'un cadre budgétaire intégré pour l'amélioration de la gestion budgétaire ;
- l'évaluation des politiques publiques.

L'IGF a une mission générale et stratégique : contrôle, audit, étude-conseil et évaluation. C'est un instrument vérificateur dont les résultats ou rapports d'activité ont une incidence de haute importance dans les domaines de l'économie, de la finance et de l'administration. Conformément au processus de modernisation des finances publiques, engagé par le gouvernement, elle se doit d'accroitre sa performance et son expertise pour concrétiser ce processus issu de la politique générale de la réforme des finances publiques.

Ce jumelage institutionnel est ainsi tout justifié pour appuyer les capacités de l'IGF en matière de contrôle et d'expertise et qui entre également dans le cadre général de la modernisation des finances publiques et l'utilisation des fonds publics.

La réforme a pour objectif d'amener les gestionnaires des fonds publics à des pratiques modernes, transparentes et efficaces de gestion, lesquelles supposent l'outil-performance et une responsabilité engagée,

L'hégémonie de la politique des moyens devant céder la place à la recherche de performance et de compétence humaine.

De nombreuses actions et programmes ont été menés par le MdF pour accompagner le pays vers une économie de marché dans laquelle il s'est engouffré sans toutefois s'armer des outils et systèmes de gestion qui fondent une telle économie. Ces actions ont fait l'objet de partenariats, de collaboration et d'échanges avec des pairs internationaux ou en interne, à l'exemple de la Cellule de modernisation des finances publiques(CMFP) mise en place en 2011.

La CMFP a pour mission principale de mettre en œuvre le Plan stratégique de modernisation des finances publiques (PSMFP) conçu pour :

La fiscalité et les ressources

- La préparation et l'approbation de la loi de finances y compris la préparation du CDMT global et sectoriel ;

- L'exécution de la loi de finances ;

- Le contrôle des finances publiques et l'évaluation des politiques ;

- L'intégration des systèmes informatiques ;

Les ressources humaines.

On comprend dès lors l'importance de renforcer l'IGF dans l'ensemble de ses taches de contrôle, d'audit et d'inspection dans les deux sphères, publique et privée qui la mettra en bonne place parmi les mécanismes et dispositifs pour une bonne gestion des fonds publics. Elle devra également poursuivre sa lancée en finalisant l'ultime étape : l'établissement d'une méthodologie d'évaluation des politiques publiques. Quatre résultats sont attendus à travers un calendrier d'activités spécifiques

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les activités de l'IGF sont axées sur les principaux risques pour les finances publiques et les délais permettant à l'IGF de bien exercer son devoir d'alerte vis-à-vis des centres de décision, sont maîtrisés et les ressources humaines sont déployées de manière optimale.

Résultat 2 :

L'IGF a renforcé sa capacité institutionnelle et technique de contrôler les organismes publics y compris les Entreprises publiques économiques (EPE), les banques, les compagnies d'assurances et les collectivités locales.

Résultat 3 :

L'IGF a renforcé sa capacité d'évaluer et de contrôler la réalisation des grands projets dans toutes leurs phases.

Résultat 4 :

L'IGF a amélioré sa capacité d'évaluer les politiques publiques.

Durée : 27 mois

Budget : 1 600 000 €

10/ Appui à l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA) pour le renforcement de ses structures et l'amélioration de ses capacités opérationnelles dans l'exécution de la stratégie nationale d'alphabétisation

Rappel de l'AA en matière d'éducation et de formation :

a. Contribuer à l'amélioration du système éducatif et de la formation, dont la formation professionnelle ;
b. Encourager plus particulièrement l'accès de la population féminine à l'éducation, y compris à l'enseignement technique et supérieur et à la formation professionnelle
c. Développer le niveau d'expertise des cadres des secteurs public et privé

La stratégie nationale d'alphabétisation

La question de l'alphabétisation a été prise en charge dès 1964 avec le centre national d'alphabétisation qui avait pour but d'éradiquer le problème de l'analphabétisme. En 2007, l'Algérie a adopté une stratégie nationale d'alphabétisation Elle cible en priorité la population analphabète de la tranche d'âge 15-49 ans, les jeunes filles et femmes analphabètes, les populations rurales et des catégories sociales sensibles : les personnes handicapées, les nomades et la population carcérale.

Missions prioritaires

- la réduction des disparités et des déséquilibres entre hommes et femmes,
- la réduction des disparités entre zones rurales et zones urbaines
- cibler la population la plus motivée située dans la tranche d'âge des 15-49 ans qui représente à elle seule 3,7 millions analphabètes,
- l'intégration des catégories sociales défavorisées : handicapés, détenus, nomades et populations isolées dans le cadre de programmes spécifiques,
- donner la priorité à toutes les wilayas et aux 28 wilayas qui se situent en dessous du taux national d'alphabétisation et particulièrement les 9 wilayas dont le taux d'analphabètes est supérieur à 40 % : Djelfa, Tissemsilt, Tamanrasset, Ain Defla, Médéa, Chlef, Khenchela, Tiaret, et Illizi,
- la prise en charge particulière au niveau des établissements scolaires des enfants de moins de 15 ans.

En 1997 le centre, devenu Office national d'alphabétisation et enseignement pour adultes en 1995, pivot de la politique nationale en la matière et dont la mission est la mise en œuvre du programme national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes est placé sous tutelle du ministère de l'Education nationale.

Ainsi, en près d'un demi-siècle, le taux d'analphabétisme en Algérie a été divisé par quatre. En réussissant à faire régresser ce taux de 85 % en 1962 à 22 % en 2008 et sachant que le taux mondial atteint 19%, l'Algérie fait partie des pays en voie de vaincre définitivement l'analphabétisme.

Les structures étatiques et privées contribuent de façon significative à instaurer une culture de l'éducation à même de vaincre toute exclusion d'une catégorie sociale.

L'UNICEF et le PNUD ont également apporté leurs collaboration et contribution à l'Office en matière de fournitures scolaires, de formation d'agents spécialisés, de campagnes d'éducation dans les domaines de l'hygiène, la santé et l'alphabétisation ainsi que la formation des femmes et leur intégration dans la sphère économique à travers le microcrédit pour contribuer à leur participation au développement familial, communautaire et local.

C'est dans cette perspective de réalisation de la stratégie nationale qu'un appui à l'ONAEA en matière de renforcement de ses capacités pour assurer l'ensemble de ses missions a été formalisé, justifiant ainsi ce projet de jumelage avec des partenaires internationaux. Il vise de façon générale à contribuer à l'éducation et à la formation des populations adultes analphabètes et plus spécifiquement à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ONAEA pour fléchir le taux d'analphabétisme pour la tranche d'âge 15-49 ans, les femmes et les populations rurales.

Les résultats attendus (et obligatoires) de ce jumelage sont ceux jugés prioritaires et prennent en compte les progrès déjà réalisés dans chacun des domaines concernés. Ces besoins prioritaires sont les suivants :

- Réalisation d'une base de données numérique sur ceux qui ont été alphabétisés et sur ceux à alphabétiser
- Identification et sensibilisation des po-

pulations cibles (femmes, population âge 15-49, population vulnérable)
- Identification des analphabètes non structurés et structurés
- Développement de méthodes de motivation des analphabètes pour les inciter à joindre les cours d'alphabétisation
- Identification de la déperdition des apprenants en cours d'alphabétisation
- Amélioration de la communication interne et externe de l'ONAEA
- Evaluation et révision des programmes d'alphabétisation
- Formation du personnel de l'ONAEA et de ses annexes

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les capacités institutionnelles de l'ONAEA et de ses structures sont renforcées

Activités

Ce résultat a pour but de renforcer les capacités institutionnelles de l'ONAEA et de ses structures (annexes) dans les wilayas. Il s'agit bien de proposer une nouvelle gouvernance de l'Office afin de contribuer à la mise en œuvre de l'alphabétisation dans des proportions et délais réalistes avec des formations adéquates et des orientations actualisées en matière d'enseignement, de programmes, des supports pédagogique et d'outils d'analyse, d'évaluation et de suivi, seuls garants de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse à long terme.

Résultat 2:

Le plan d'actions de l'ONAEA pour l'exécution de la stratégie nationale d'alphabétisation est redéfini

Activités

La stratégie nationale d'alphabétisation 2007-2016 avec l'éradication de l'analphabétisme en Algérie dès 2016 ne peut être recevable aujourd'hui. Malgré un taux d'analphabétisme à près de 20 %, gage des efforts consentis, il convient de réviser et de redéfinir le plan d'actions de l'ONAEA en vertu des lacunes et problèmes identifiés.

Les actions prioritaires à mener, la capitalisation des acquis, la généralisation de l'utilisation des TIC dans la gestion de l'alphabétisation, la communication sont à intégrer dans ce plan stratégique en même temps que la l'adhésion et la participation de la société civile.

Résultat 3:

Les méthodes et outils d'alphabétisation de l'ONAEA et ses programmes pédagogiques sont développés et modernisés

Activités

Le volet pédagogique est névralgique. Il doit bénéficier de méthodes adaptées à la fois dans le contenu des cours et dans la dispense de cette formation, en tenant compte de facteurs spécifiques tels que la disponibilité des femmes, le niveau familial, les horaires, l'introduction de méthodes novatrices en fonction des populations cibles. L'alphabétisation doit être adaptée à l'enseignement pour adultes et aux seuils élémentaires du savoir : la lecture, l'écriture et enfin le calcul. En résumé, il s'agit ici d'élever les modalités d'actions de l'office aux normes nouvelles d'apprentissage et d'enseignement pour adultes.

Durée : 27 mois

Budget : 1 600 000 €

11/ Appui au CNPSR pour un renforcement significatif de la Sécurité Routière»

Le taux d'accidents bat de terribles records en Algérie, dégradant et amenuisant de façon alarmante la sécurité routière : 41 000 accidents, 66 000 blessés et 4 600 décès pour la seule année 2011. Cette funeste comptabilité est désormais l'objet de toutes les attentions. Le facteur humain a été identifié comme le facteur principal de cette situation tragique, devenue préoccupation nationale.

Le gouvernement algérien a mis en œuvre une politique des transports portée par des projets fortement structurants :

- la réalisation d'un réseau routier moderne et structurant dans le cadre de la mise en œuvre des grandes options d'aménagement du territoire ;
- la sauvegarde et la modernisation du réseau routier existant et son adaptation aux exigences de transport et de sécurité ;
- l'amélioration du niveau de service du réseau routier par des actions d'entretien et d'amélioration des conditions d'exploitation ;
- la maintenance et adaptation des infrastructures maritimes et aéroportuaires en fonction des besoins futurs, ainsi que la création de nouvelles infrastructures maritimes pour le commerce, la pêche et le tourisme.

Concernant la sécurité routière, corolaire de cette politique de développement des transports, nombre de dispositifs réglementaires ont été adoptés et finalisés : le chrono tachygraphe pour le contrôle de la vitesse des véhicules de transports des personnes et des biens marchands, brevets professionnels pour les transports lourds de marchandises et les transports collectifs et institution du permis à points qui devrait être prochainement activé. Ces dispositifs qui nuancent le degré de gravité des infractions et aggravent les peines et pénalités, devraient inverser la tendance, engendrer des comportements plus citoyens et inciter à une conduite plus responsable. Malgré une sévérité avérée sur le terrain dans l'application des contraventions et autres aménagements de l'obtention du perms de conduire, malgré les sanctions pénalisantes, force est de constater que les pouvoirs publics se heurtent toujours au comportement dévastateur des conducteurs et peinent à endiguer ce phénomène.

La réglementation sur la sécurité routière, récemment mise en œuvre connaît des difficultés notamment à travers des structures faiblement opérationnelles. Le CNPSR a ainsi été crée, dont la mission et la prévention dans la sécurité routière mais qui a également pour fonction d'informer et assurer la coordination entre les différents acteurs concernés :

- La gendarmerie nationale et la sûreté nationale,
- La protection civile et de la santé,
- Les collectivités locales,
- L'enseignement supérieur et l'éducation nationale,
- La communication,

Les associations agissant dans les domaines de la sécurité et de la prévention routières,

Le centre national des permis de conduire (CENAPEC),

Les établissements agréés de formation à la conduite automobile, à la formation de moniteurs et à la formation de conducteurs professionnels

Cependant, ce centre n'a pas été doté des moyens humains et matériels adéquats et suffisants pour accomplir ses tâches et se positionner comme cheville ouvrière d'un Plan National de Sécurité Routière. Les processus et modes opérationnels s'avèrent obsolètes et peu efficaces, en particulier en matière de coordination, de procédures de collecte et d'analyse statistique spécifique à la sécurité routière, de communication.

On ne peut désigner le CNSPR comme seul responsable de la dégradation croissante de la sécurité routière, d'autres facteurs bien identifiés entrent en jeu et doivent intégrer la politique globale d'amélioration de la Sécurité Routière en impliquant un acteur de taille : le citoyen, tantôt piéton, tantôt conducteur ou passager.

Ce projet de jumelage, inscrit dans la durée, a pour objectif de contribuer à plusieurs niveaux à l'amélioration des dispositifs généraux de la sécurité routière, à la réduction des accidents et du nombre de tués et des blessés de la route. Cette contribution vise particulièrement le renforcement des capacités du CNPSR à mieux se structurer, s'organiser et recourir à des méthodes et des moyens indiqués pour mener à bien ses campagnes de prévention en matière de sécurité routière aussi bien dans leur conception que dans leur vulgarisation.

L'appui concerne également une contribution au renforcement des moyens et des structures du CNPSR pour améliorer la gestion en matière de sécurité routière, pour, à terme, en faire une institution clef en matière de sécurité routière à même de porter et renforcer la stratégie nationale élaborée par les pouvoirs publics.

Le projet de jumelage intègre judicieusement la formation des équipes

chargées de la collecte des données, de leur analyse et de leur transmission. Une banque de données statistiques sera un outil efficace dans cette lutte pour atteindre de meilleurs résultats.

Les campagnes médiatiques à forte valeur pédagogique, devraient participer à influer sur le comportement et élever le niveau de conscience et de responsabilité des usagers de la route mais des piétons également. Ce jumelage mettra l'accent sur les contrôles routiers par la mise en place de normes souscrivant aux standards internationaux, par une gestion moderne des infrastructures routières, la prise en charge efficace des grands blessés et l'identification des zones à risques ou zones d'accidents récurrents.

En résumé, l'ensemble de ces actions devra atteindre à la professionnalisation de la sécurité routière et faire du CNPSR, la structure de référence en la matière.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

La gestion de la sécurité routière est réformée, ressourcée et professionnalisée

Activités

- **Une Politique Nationale de la Sécurité Routière est mise en place.**
- **Les structures de gestion du CNPSR sont révisées en vue de renforcer le rôle central de coordination du Centre dans le dispositif de prévention et de sécurité routière.**
- **Les structures de recueil des données nécessaires aux contrôles par les forces de l'ordre sont mises en place.**
- **Le CNPSR dispose d'une stratégie et d'd'un plan de sécurité routière.**
- **Un « code de la route algérien » accompagné d'un recueil illustré est élaboré**

Résultat 2:

La collecte, la transmission et l'analyse des données d'accident sont améliorées

Activités

- **Les données relatives aux accidents de la route sont fiabilisées, centralisées et accessibles par tous les intervenants.**
- **Les analyses produites sont directement exploitables pour les besoins de renforcement de la sécurité routière.**

Résultat 3:

Les comportements humains sont améliorés

Activités

- **Les campagnes de prévention sont ciblées en fonction des analyses des accidents de la route.**
- **Des moyens de contrôle informatisé des connaissances sont introduits progressivement dans les centres d'examens.**
- **Des modules « sécurité routière » sont introduits dans les formations à la conduite.**
- **Un projet de législation pour la protection du piéton est élaboré.**

Résultat 2:

Les contrôles sont perfectionnés

Activités

- **Les contrôles routiers sont effectués à partir de procédures établies selon leur nature.**
- **Les contrôles des véhicules sont automatiques et efficaces.**

Résultat 3:

Les risques liés aux infrastructures, à la prise en charge des blessés et aux questions environnementales sont réduits

Activités

- **Les normes de signalisation et d'aménagements routiers et d'homologation des équipements routiers sont conformes aux standards reconnus.**
- **Les zones accidentogènes sont identifiées avec plus de précision et leur traitement planifié.**
- **Les risques environnementaux sont codifiés et les procédures de prise en charge établies.**
- **Les évacuations de blessés graves s'opèrent plus rapidement.**

Durée : 27 mois

Budget : 1 600 000 €

12/ Appui à la Direction Générale des Impôts pour l'amélioration de ses performances (DGI)

L'objectif spécifique du projet de jumelage est le renforcement des performances de la DGI dans le cadre général de l'appui au programme de modernisation des finances publiques et l'amélioration de l'utilisation des fonds publics.

L'article 79 de l'AA met l'accent sur la facilitation des réformes visant la modernisation de l'économie(…) la mise à niveau des infrastructures économiques, la promotion de l'investissement privé et des activités créatrices d'emplois(…) l'accompagnement des politiques mises en œuvre dans les secteurs sociaux.

La Feuille de route d'accompagnement de l'Accord d'Association du 21 septembre 2008 quant à elle énonce également des points focaux tels :

La modernisation des systèmes budgétaires à moyen terme

La simplification des procédures fiscales et la diversification des sources de revenus fiscaux ;

L'évaluation des politiques budgétaires.

Les résultats escomptés à l'issue de ce jumelage se confondent avec les appuis spécifiques envisagés pour renforcer les capacités de la DGI pour une politique fiscale moderne, performante et efficace pour soutenir la politique de l'état : renforcement de ses ressources humaines, professionnalisation de son contrôle interne et l'amélioration de sa stratégie de recouvrement. La DGI, de par ses missions de contrôles et d'audit, devra rapidement se hisser au rang de promoteur des pratiques innovantes dans le domaine de la gestion et d'expertise fiscales. Cet appui accroitra ses capacités tout en développant le potentiel existant et en capitalisant à son compte les fruits de l'expérience acquise. La DGI devra se former aux nouvelles méthodes de gestion et de contrôle fiscal, aux dispositifs de recouvrement qui ont prouvé leur pertinence et leur efficacité au niveau des organes similaires des puissances économiques.

L'Algérie continue sa politique de réforme en solutionnant les points faibles identifiés et en menant avec constance des actions d'envergure. Ce projet de jumelage en adéquation parfaite avec la stratégie du gouvernement vient renforcer et améliorer les outils d'une institution clef, la DGI. Rappelons que d'autres programmes d'appui ont été menés tels :

Le programme MARA (Modernisation et d'Assistance aux Réformes Administratives) de 2005 à 2008 dans le cadre du programme de coopération MEDA de l'Union Européenne qui avait pour objectif de moderniser les administrations liées aux domaines, aux douanes et aux impôts.

Le programme P3A

La DGI, la DGB et la DGPP ont bénéficié d'opérations TAIEX, d'actions ponctuelles et de projets de jumelage portant sur les finances publiques.

La DGI a également bénéficie d'une assistance technique du gouvernement français mise en œuvre par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Elle porte notamment avec environ 10 opérations par an sur les grands sujets d'organisation, le pilotage et le contrôle de gestion, le contrôle fiscal et la recherche, le service à l'usager et le contrôle interne.

Nous observons que quelque soit l'appui apporté, il fait ressortir en général et en premier la nécessité d'améliorer la formation de la ressource humaine, la compétence et la performance individuelles et concerne l'acquisition des nouveaux modes et processus de gestion et d'administration. L'entrée de l'Algérie dans une économie de marché doit encore se acquérir des moyens adéquats pour réussir son défi de réforme de la finance publique.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les ressources humaines sont renforcées

Activités

- **Intégrer la culture de la performance et de l'investissement individuel,**
- **Adapter les rémunérations en conséquence,**
- **Susciter l'ambition d'une carrière stimulante et valorisante en rehaussant le statut et l'image de la fonction publique**

Résultat 2:

La gestion de la performance est améliorée à tous les niveaux

Activités

- **Hiérarchiser les indicateurs de contrôle de gestion de la performance,**
- **Trouver des dispositifs ou organes de contrôle au sein de la DGI à même de gérer la performance recherchée**

Résultat 3:

Le contrôle interne est professionnalisé :

Activités

C'est le dispositif essentiel pour le contrôle de la gestion par la performance qu'il faut diversifier, élargir et parfaire pour une pratique plus sûre et plus efficace des activités qui intègre une maitrise des risques.

Résultat 3:

Le recouvrement est amélioré

Activités

- **mieux instruire les agents chargés du recouvrement contentieux et les moyens accordés. Elever la législation,**
- **la règlementation et leur application au rang de gouvernail de la stratégie de recouvrement.**

Durée : 24 mois

Budget : 1 550 000,00 €

13/Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales en vue de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion des détenus » (Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR) MINISTERE DE LA JUSTICE

Pourquoi ce jumelage ?

Rappelons que la volonté politique de l'Algérie d'édifier un Etat de droit dont jouiraient pleinement les citoyens s'est exprimée à travers le projet d'une profonde réforme de la justice. Les grands axes concernent l'indépendance de la justice, sa modernisation, le rétablissement de la confiance des citoyens en leur justice, le renforcement des outils juridiques par la formation et un plan d'actions stratégiques visant au renforcement général de l'état de droit. Cette réforme que le projet de jumelage

intègre judicieusement, comprend la question des conditions de détention avec pour objectif d'humaniser et d'améliorer ce contexte primordial.

La normalisation et l'harmonisation aux normes standards s'avèrent indispensables à la mise en œuvre de la réforme judicaire et pénitentiaire, le corollaire immédiat étant l'instauration d'une culture du droit et de la justice à même de promouvoir les droits humains, la condition sociale, d'élever la conscience politique des citoyens et d'impulser ainsi une véritable évolution économique. En clair, transformer la machine judicaire pénalisante en un secteur structurant et rassurant en faveur du citoyen qui l'aborderait « de plein droit ».

Ce projet de jumelage dans le cadre de la coopération juridique et judiciaire, vient appuyer le système judiciaire en contribuant à son efficacité, sa modernisation et de manière générale au renforcement de l'état de droit devant garantir la protection des droits humains de la population pénitentiaire.

De manière plus spécifique, ce projet de jumelage devrait soutenir la direction générale de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion(DGAPR) dans la mise en œuvre de la réforme pénitentiaire, en renforçant ses capacités internes dans le but d'améliorer les conditions de détention et de réinsertion des détenus.

Les besoins identifiés comme prioritaires sont énoncés dans les résultats escomptés et obligatoires, fruits d'une approche logique :

- Utiliser la planification stratégique comme un outil transversal à toutes les activités du jumelage.
- renforcer la réinsertion des détenus considérée comme un enjeu majeur du contrat de jumelage par une gestion renforcée
- renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires et le travail pendant la détention.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Le système de gestion de l'administration centrale et des établissements pénitentiaires est amélioré.

Activités

- **Renforcement des capacités managériales de l'encadrement, notamment concernant la gestion des projets.**
- **Élaboration d'un référentiel d'évaluation de performance des fonctionnaires.**

Résultat 2:

La capacité de prise en charge des détenus dans le cadre de la réinsertion est renforcée et mise en œuvre

Activités

- **Maîtrise et généralisation des plans individuels de réinsertion des détenus**
- **Développement de programmes de gestion de la toxicomanie**
- **Amélioration de la prise en charge des détenus libérés et notamment les femmes.**

Résultat 3:

La sécurité des établissements pénitentiaires est renforcée

Activités

- **Maîtrise du processus de la catégorisation des détenus.**
- **Mise en place d'un système de stimulation des détenus pour un meilleur comportement par la diversification et l'augmentation de l'offre de travail carcéral.**
- **Développement d'un service et d'un système d'audit de sécurité des établissements pénitentiaires.**

Durée : 39 mois

Budget : 2 4125 000,00 €

14/ Appui institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'information pour la protection des consommateurs (ministère du Commerce)

Ce projet de jumelage a pour mission de renforcer les mécanismes et dispositifs institutionnels dans le secteur de la collecte, de l'analyse et de la promotion de l'information entrant dans la stratégie générale de la protection du consommateur algérien. Il s'inscrit dans le cadre général de l'AA, notamment en matière de réglementation et échanges commerciaux.

La protection du consommateur est une question largement prise en charge par le ministère du Commerce et nombre de mesures ont été adoptées pour mieux légiférer dans le domaine et prévenir le risque sanitaire. En 2012, le réseau d'alerte, toujours en phase expérimentale, « Système d'Alerte Rapide sur les risques liés à la consommation » (SARA) a été mis en place. Il fonctionne par réseau internet et son dispositif interactif est ouvert aux consommateurs, aux opérateurs économiques et aux nombreuses associations de consommateurs. Par ailleurs, un décret fixe depuis 2013 les conditions et modalités quant à l'étiquetage des denrées alimentaires et non moins important, l'information du consommateur qui fait sensiblement défaut malgré une activité médiatique constatée mais qui ne semble pas encore porter tous ses fruits.

L'une des priorités à court terme porte sur l'installation effective du Conseil National de la Protection des Consommateurs (CNPC). Cet organisme serait le socle opportun pour pallier les insuffisances en matière de protection du consommateur, à la fois en recevant ses doléances, en répondant à ses besoins et enfin , à terme, pour devenir une plateforme de dialogue et de consultation servant de levier pour une politique nationale efficace et plus que jamais nécessaire et tant attendue.

L'Algérie connaît un bouleversement radical dans le secteur du commerce, passé d'une pratique tutélaire de longue date à une remarquable et dynamique percée du privé et de libéralisation commerciale. Ce changement est allé de pair avec le changement du comportement et des reflexes du consommateur algérien qui au fil du temps est aujourd'hui en quête de qualité, en demande de contrôle, se souciant de l'impact sur sa santé et dans une moindre mesure sur son environnement immédiat. On peut affirmer qu'une conscience du consumérisme et de ses dérives possibles notamment dans la sphère commerciale informelle est affichée par le consommateur. L'implication de la société civile à travers le tissu associatif, l'évolution dans la règlementation et la normalisation faisant partie d'une politique nationale fermement engagée viennent conforter ce constat.

La libre circulation des produits d'origine incontrôlée, pratiquée par les opérateurs informels engendrent un risque avéré sur la santé du consommateur et son intérêt économique, en même temps qu'elle met en danger l'économie nationale. Les producteurs nationaux qui souscrivent au contrôle rigoureux imposé par les pouvoirs publics sont les premières victimes de ces pratiques illégales en nette expansion. L'absence d'un dispositif de données statistiques et d'indicateurs fiables ne permet pas leur exploitation.

Il est ainsi aisé de comprendre la nécessité d'un appui en la matière que porte ce projet de jumelage dont bénéficiera la DQC (Direction de la Qualité et de la Consommation), la direction clé du ministère du Commerce dont le domaine de la protection des consommateurs, le soutien au tissu associatif, la sensibilisation et l'information sont parmi les attributions importantes. Il s'agit d'œuvrer aussi à la culture du « mieux consommer' dans le reflexe d'achat qui doit se doubler d'un reflexe qualité.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques du MdC sont renforcées au niveau central et territorial

Activités

- **Le développement d'une vision stratégique**
- **L'analyse et le suivi des réclamations des consommateurs**
- **Le développement de la capacité à effectuer des essais comparatifs de produits et de services**
- **Le développement de la capacité d'analyse et d'aide à la prise de décision sur la base d'informations fiables**
- **Le renforcement de la coordination et du soutien du mouvement associatif**

Résultat 2:

Les capacités des structures intervenant dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs sont renforcées

Activités

- **Disposer d'une stratégie de communication avec les consommateurs ;**
- **Renforcer les compétences et le savoir-faire en communication des parties prenantes du dispositif d'information des consommateurs ;**
- **Développer la panoplie d'outils et supports d'information et de promotion de la politique de protection des consommateurs mis à leur disposition.**

Résultat 3:

Les capacités des parties prenantes au sein du CNPC sont renforcées

Activités

Le but est d'intégrer d'autres réseaux d'actions, notamment les associations de consommateurs dont l'engagement mérite l'attention mais qui doivent également être prises en charge. L'adhésion populaire massive est subordonnée au professionnalisme des animateurs et acteurs du tissu associatif. Seule leur crédibilité acquise pourra les hisser au rang d'interlocuteurs recevables pour les pouvoirs publics, les opérateurs économique et plus simplement d'être les représentants fiables d'une population en quête de participation à l'effort social.

L'INSP (Institut national de la Santé publique) est un acteur essentiel en la matière, fournisseur de données et d'information fiables (enquêtes, études.) Une activité de cette composante appuiera la mise en place d'un « Observatoire de la sécurité sanitaire et domestique » des consommateurs.

Durée : 39 mois

Budget : 2 4125 000,00 €

15/ Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion

Ce jumelage au profit de la Cour des Comptes entre dans le cadre du renforcement de la formation des magistrats, de l'amélioration du travail de la Cour au niveau de ses attributions les plus importantes et de la mise en conformité aux normes européennes de haut niveau. Ce jumelage vise aussi de contribuer à la bonne gouvernance financière de l'Etat en matière de système de contrôle et de gestion conformément aux réformes initiées. Depuis les années 1990, la politique nationale économique est orientée vers une économie plus libérale, diversifiée et ouverte sur le marché international. Ainsi de nombreux partenariats d'envergure avec l'union européenne ou la Grande Zone Arabe de Libre Echange depuis 2004 (GZALE) sont venus soutenir cette orientation.

Cette réforme de fonds s'est accompagnée de l'outil majeur qu'est la modernisation de la législation, de la réglementation et de l'administration dans la gestion et le contrôle des finances publiques et le secteur des finances en général. L'article 58 du programme gouvernemental élaboré en 2012, « prévoit que dans le cadre du contrôle des finances publiques, le Gouvernement s'attellera, à poursuivre les actions portant sur la consolidation des procédures du contrôle interne et le développement d'un programme de lutte contre la corruption »

On peut dès lors comprendre aisément le rôle prépondérant que peut jouer dans cette orientation la Cour des comptes et par voie de conséquence, la nécessité de la pourvoir de l'ensemble des moyens et réglementation des standards internationaux pour son bon fonctionnement et l'accomplissement des missions qui lui sont assignées.

Créée en 1980, elle a pour missions le contrôle des finances de l'Etat, des services publiques et des collectivités territoriales. A ce titre elle est considérée conne une institution supérieure de contrôle et de gestion des finances publiques et dont les attributions sont identifiées comme suit :

Les missions juridictionnelles à travers l'apurement des comptes des comptables publics, et l'appréciation de la gestion des ordonnateurs au regard des règles de la discipline budgétaire et financière.

Le contrôle de l'exécution de la Loi de finance, sous forme d'approbation de l'avant-projet de loi de règlement budgétaire (APLRB)

Le contrôle « de la qualité de la gestion », termes qui évoquent et autorisent l'évaluation de la performance, l'audit, qui est un contrôle nettement distinct des contrôles de régularité et de l'évaluation des politiques publiques.

Une cartographie de la Cour des Comptes a permis d'en identifier les points faibles. Ainsi il en ressort que :

-Les magistrats peu initiés à la notion de performance ne semblent pas encore disposer pleinement des capacités indispensables dans le domaine du contrôle et de l'approche des risques. Il n'en émane pas plus une pratique commune qui permettrait plus de clarté et de données fiables. La disparité dans les pratiques est fortement observée.

-Les spécificités et particularismes des grands principes de gestion tels que l'Audit, l'évaluation ou le contrôle interne ne semblent pas bien assimilés en tant que tels. Aussi, ces outils bien distincts et aux finalités bien ciblées sont utilisés quasi indifféremment.

-Les points faibles relèvent des irrégularités budgétaires, juridiques et comptables.

- les méthodes et usages sont hétérogènes et souffrent de l'absence d'une pratique commune en matière de contrôle de qualité dans le domaine de la gestion, pourtant déclarée éminemment importante dans le temps de travail des praticiens de la magistrature.

Il se dégage globalement que le comportement procède d'une attitude plutôt comptable que gestionnaire même si l'on constate que la demande de performance et d'acquisition d'outils novateurs est bien clairement exprimée.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

La Cour des Comptes est dotée des moyens indispensables à la mise en conformité de son fonctionnement et de son activité aux normes internationales et aux meilleures pratiques européennes et internationales.

Activités

- **Appuyer la mise en œuvre du Plan Stratégique 2014-2017**
- **Elaborer un Plan de formation à moyen terme adapté aux besoins de la Cour**
- **Elaborer un Schéma directeur informatique**
- **Adapter l'organisation intérieure à l'amélioration des tâches et aux objectifs que se fixe la Cour pour mieux se conformer aux normes et bonnes pratiques internationales (visite d'étude, partenariat.)**
- **Elaborer des modifications légales à proposer pour divers textes, notamment celui du Règlement Intérieur**

Résultat 2:

La fonction juridictionnelle est réaménagée de façon plus efficiente et moins consommatrice de moyens

Activités

- **Elaborer un guide méthodologique général sur la sélection par les risques**
- **Améliorer la collecte des données concernant les dossiers permanents de contrôle.**
- **Réduire les défauts de dépôt par l'apport de meilleures pratiques**
- **Faire reposer l'examen des comptes sur une méthodologie moderne, précise et uniformisée : l'audit**
- **Former les magistrats et les vérificateurs à l'utilisation pratique des outils méthodologiques précités**
- **Simplifier et raccourcir la procédure juridictionnelle**
- **Améliorer le fonctionnement de la Chambre de Discipline Budgétaire et Financière (CDBF) par**
- **de meilleures pratiques dans le domaine de l'instruction et du jugement et la création d'une banque de données jurisprudentielles**

Résultat 3:

La rédaction du Rapport APLRB, tout en étant beaucoup plus pertinente et axée sur les résultats, est plus rapide et moins consommatrice de ressources

Activités

- **Elaborer et mettre en place une procédure interne formalisée et précise pour la programmation des missions**
- **Renforcer des instruments méthodologiques nécessaires pour l'efficacité des enquêtes**
- **Propositions de textes pour raccourcir les délais et augmenter l'efficacité du travail**
- **Elaborer des propositions pour le système d'information de la Cour tant interne qu'externe**

Résultat 3:

Le contrôle de la qualité et de la performance de la gestion est développé en conformité avec les normes et les meilleures pratiques euro-péennes et inter-nationales

Activités

- **Rédiger un document d'état des lieux et d'un plan d'action sur 5 ans concernant le contrôle de la qualité de la gestion.**
- **Concevoir une formation pratique aux outils de base de la nouvelle gestion publique**
- **Former au déroulement sur le terrain d'une mission d'audit (Guider ou assister des audits et analyser les retours d'expérience)**

Durée : 24 mois

Budget : 1 710 000,00 €

ACTIONS PONCTUELLES EN COURS DE LANCEMENT

1/Appui a l'évaluation des options stratégiques pour l'amélioration de la gestion et le développement des ports et abris de pèche (ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques

Les Actions Ponctuelles constituent un appui aux administrations publiques, lorsque les besoins en matière d'assistance technique exprimés par celles-ci ne peuvent bénéficier des instruments spécifiques et classiques du P3A que sont les TAIEX et Jumelages institutionnels.

La présente action ponctuelle répond à la demande d'assistance sollicitée par ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques dans le cadre du vaste plan de réformes de l'Algérie dans le secteur de la pêche et des infrastructures du transport maritime. Pour rappel les axes principaux en sont :

-la réorganisation de la production halieutique nationale et son orientation vers des activités non exploitées

-la mise en place d'outils favorisant les activités liées à la pêche et la dotation des ports de pêche en équipements et infrastructures pour assurer le développement de la pêche qui induira parallèlement la modernisation, l'essor et la productivité de l'industrie de la Pêche. Pour le contrôle de la commercialisation des produits de la Pêche, une police de la pêche est prévue, venant renforcer les prérogatives et les actions de contrôle du corps des garde-côtes.

Le secteur de la pêche:

En attendant la constitution des Autorités portuaires, c'est la SOGEPORTS, étatique, sous tutelle du ministère de la Pêche, qui gère pour le compte de l'état dix Entreprises Portuaires (EGPP), régies par le Code du Commerce.

Leurs prérogatives leur permettent d'exercer des activités commerciales et de transports qui les lient également au ministère des Transports. Ces dix unités ont en charge la gestion de 40 ports et abris de pêche.

10 nouveaux ports ont été crées en 10 ans, multipliant les marins pêcheurs et la flottille par 2 mais qui évoluent dans des infrastructures révolues aux équipements dépassés. La SOGEPORTS a consenti 4 milliards de dinars sur ses bénéfices pour les injecter dans des plans de développement et de rénovation de certains ports. Le plan Aqua-Pêche 2020, quant à lui, prévoit la réhabilitation de 14 ports.

De l'avis des professionnels du secteur, les ports ne sont pas aux normes, offrent une faible capacité d'accueil des navires et estiment insuffisante la qualité de service des EGPP. Les défaillances et lacunes ont été récapitulés et les besoins identifiés.

Au niveau de la gestion, qu'il faudra moderniser et renforcer certes, le ministère du secteur doit en outre coordonner son action en collaboration avec les ministères transversaux comme les ministères des Transports et des Travaux Publics, également concernés et en associant de manière élargie toutes les parties prenantes. C'est l'attitude nécessaire pour dégager une vision à long terme, pérenne, décider communément des actions à mener et prendre conscience des perspectives que laisse entrevoir ce secteur dont la croissance impactera inéluctablement des secteurs diversifiés (tourisme, environnement, emploi, amélioration du cadre de vie…

Ainsi ce projet d'action ponctuelle a pour objet de contribuer au développement du domaine de la pêche et d'accroitre l'efficacité de la gestion publique dans le secteur en aidant le ministère de la pêche à formuler et à évaluer de manière efficace les plans d'action à envisager pour une nouvelle politique de gestion des ports et abris de pêche.

2. Formation des cadres d'ALGERAC en vue d'une extension de ces activités dans le domaine biomédical (Ministère de l'industrie et des Mines)

C'est dans le cadre des appuis directs aux administrations que cette action ponctuelle a été décidée au profit d'ALGERAC pour diversifier ses domaines d'activités, ici le biomédical (ISO-15189 pour les laboratoires de biologie médicale)

Cet unique organisme d'accréditation, appelé à être l'instrument clef de la normalisation et du contrôle qualité, est particulièrement sollicité dans tout ce qui touche au consommateur, la protection de celui-ci étant devenu au fil du temps une préoccupation majeure du ministère du commerce. Une réglementation stricte concernant l'accréditation obligatoire des laboratoires de contrôle qualité a été établie en 2013.

La question santé étant au centre de cette réglementation future, ALGERAC se doit d'approcher les disciplines particulières de la biologie médicale et tenter de se hisser à des niveaux organisationnels, structurels et de compétences dictés par la rigueur à appliquer dans le domaine et pouvoir par la suite faire face aux nombreuses demandes que les laboratoires formuleront nécessairement. Position préventive et adéquate quand on sait qu'il existe environ 2 000 laboratoires privés et de nombreux laboratoires des hôpitaux publics.

ALGERAC, qui a déjà bénéficié de programmes d'appui tel le jumelage, exprime néanmoins d'autres besoins liés à l'élargissement de ses compétences.

L'objectif de cette action ponctuelle est de renforcer les capacités techniques d'ALGERAC dans le domaine biomédical pour la mise en place de la réglementation générale requise pour la certification ISO 15189 version 2012, les textes et recommandations y afférant.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Etablir la liste des documents d'application de la norme ISO15189 et ISO 22870 version 2016.

Résultat 2 :

Etablir la liste des documents d'application de la norme ISO15189 et ISO 22870 version 2016.

Résultat 2 :

Elaborer des documents d'accréditation opposables en Algérie et rédiger des guides techniques

Résultat 2 :

Présenter les travaux aux professionnels du domaine de biologie médicale.

3. Préparation d'un schéma directeur pour le CNIS et d'un cahier des charges pour la refonte du Système d'information et de gestion automatisé des Douanes (ministère des Finances)

51% du commerce mondial de l'Algérie est mené en coopération avec l'UE qui la met en position prépondérante en tant que partenaire économique. Par conséquent, les enjeux à tous niveaux se révèlent puissants. L'article 63 de l'AA porte sur la coopération douanière dont la bonne pratique par un contrôle simplifié et allègement des procédures, doit garantir le respect du libre échange commercial qui permettrait de tisser des liens entre les systèmes de transit de l'Algérie et de la CE. Pour y aboutir, il a été décidé de :

« -Poursuivre l'amélioration du fonctionnement des services de Douanes en Algérie, simplifier et moderniser la législation et les procédures douanières

-Poursuivre la mise en œuvre des recommandations liées à la facilitation du commerce adoptées à Palerme (juillet 2003) »

Le CNIS (Centre National de l'Informatique et des Statistiques) : Il intègre en son sein le Système d'information des douanes (SIGAD) sous la tutelle de la Direction Générale des Douanes. Depuis 1995, le SIGAD n'a cessé de s'améliorer et se perfectionner par des solutions informatiques plus actualisées qui l'ont élevé au rang d'outil de gestion. Le projet est de passer au SIGAD 2 par une série de dispositifs et applications plus performants : élaboration du schéma directeur, réingénierie des processus métiers, l'intégration ou mutualisation avec les systèmes d'informations de la DGD et les autres institutions pour plus d'échange d'informations et donc plus d'efficacité dans la gestion et la performance et la coordination et exploitation des données statistiques dans le secteur des Douanes.

C'est précisément l'objet de cette action ponctuelle : appuyer la refonte du système SIGAD qui deviendrait ainsi un dispositif efficace et performant pour soutenir l'amélioration des relations commerciales de l'Algérie et plus globalement sera à même d'outiller de façon structurante la cellule de modernisation des finances publiques dont dépendent le CNIS et la DGD. Rappelons que plusieurs missions d'appuis de l'UE ont été accomplies en faveur de cette structure essentielle du secteur des Finances publiques.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

L'état des lieux du CNIS sont établis

Résultat 2 :

-Les options de restructuration du CNIS et de refonte du SIGAD sont examinées et l'option préférable est validée

Résultat 2 :

-Le(s) cahier(s) des charges ainsi que la feuille de route sont préparés et validés.

4/ Formation à la veille stratégique et à l'intelligence économique, ministère des Finances

lancé dans une politique de réforme résolument moderne et performante, le secteur des finances continue de bénéficier d'appuis institutionnels conséquents dans le cadre d'un partenariat stratégique avec l'ue. l'aa met bien en exergue la nécessité de rapprocher les méthodologies et atteindre une pratique homogène des standards internationaux. ainsi, la coopération dans le domaine statistique par la mise en place d'un système d'information économique et de prospective revêt une grande importance et perdure dans la feuille de route de l'aa dans son volet concernant les réformes structurelles.

cette action va au profit de la cellule de veille strategique de l'ex services d'etat aupres du premier ministere charge de la prospective et des statistiques (seps), sous tutelle du mdf. sa mission est d'alerter sur les changements dans l'environnement du secteur concerné et d'engager les réajustements et solutions pour éviter de subir de plein fouet l'impact et les incidents de ces bouleversements, tous domaines confondus. la mission de veille est un atout majeur dans la prise de décision en matière de politique publique. elle permet une réactivité en temps réel des institutions.

aussi, il est essentiel que cette cellule fonctionne à pleines capacités tant au niveau des nouvelles techniques et dispositifs de l'intelligence économique que sur le plan de l'organisation, de méthodologie de recherche et d'analyse des données. c'est précisément toute cette logistique spécialisée que l'action ponctuelle vient contribuer à développer et renforcer.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

1. Bonne connaissance des participants du principe de l'intelligence économique et de la gestion d'un système de veille destiné à l'aide à la décision

Résultat 2 :

2. Expérience des participants dans la pratique des outils de veille et les techniques à même de se perfectionner dans la fonction de 'veilleur'

5/Etude pour aider la Direction des infrastructures maritimes du ministère des Travaux Publics à cerner la vulnérabilité des infrastructures portuaires et maritimes (Direction des infrastructures maritimes)

L'Algérie fait partie des zones à forte activité sismique. Ses côtes, frange industrielle et économique, sont fortement exposées et amènent à une considération et une prise de conscience particulières quand on connaît l'enjeu économique induit par le transit et commerce portuaires. En effet 90% des importations du pays transitent par la dizaine de ports de commerce.

Nombre de ports industriels sont implantés sur cette bande et coexistent avec des villes et zones d'habitation augmentant ainsi les dangers et impacts liés aux risques sismiques, Alger la capitale étant la plus vulnérable. Ce risque d'origine naturelle avéré contraint le pays à une réflexion globale sur les options à prendre en matière d'aménagement des infrastructures maritimes, de stratégie urbaine et environnementale ; Il faut renforcer et créer des pôles de décision en cas de catastrophe naturelle qui pourraient faire face de manière efficace aux conséquences d'une telle situation.

L'impact suite aux grands séismes meurtriers qu'a connu le pays, tant sur le plan humain qu'économique ou environnemental à conduit à l'élaboration de lois, de mesures et d'une législation qui se sont améliorées et étoffées à travers le temps et au fur et à mesure des désastres naturels durant les 30 dernières années.

Ces mesures ont concerné principalement la construction aux normes antisismiques, le développement de la connaissance du risque sismique, sa prévention et sa surveillance.

A souligner dans le domaine institutionnel, la création du CTC (organisme national de contrôle technique en 1971 et le CRAAG (Centre de Recherche en Astronomie Astrophysique et Géophysique) en 1980 et le CGS, Centre national de Recherche appliquée en génie parasismique en 1986. Signalons également l'étude sur les RPA, règles parasismiques algériennes dont la version 2012 est en cours.

Le ministère des travaux publics dispose d'une Direction des infrastructures maritimes (DIM) dont l'attribution principale est d'être le garant de la durabilité du patrimoine portuaire mais cette structure souffre d'une absence d'évaluation de la vulnérabilité des infrastructures maritimes et portuaires qui apparaît pourtant indispensable pour exécuter pleinement sa mission et jouer son rôle. La concrétisation d'un guide parasismique pour les réalisations d'ouvrages portuaires et maritimes s'avère obligatoire et décisif dans le processus de prévention des risques en milieu marin, risques d'autant plus élevés que les constructions portuaires sont bien anciennes et n'intègrent pas les normes antisismiques. Leur surveillance souscrit à des technologies et domaines très spécialisés et des dispositifs de veille adaptés.

Cette action ponctuelle sous forme d'étude est de renforcer le MTP dans la politique et stratégie nationales de prévention des risques majeurs naturels en appuyant la DIM dans le développement de ses capacités à évaluer la vulnérabilité des infrastructures maritimes face aux risques sismiques.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

1. Partage d'expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un guide parasismique pour la construction d'ouvrages portuaires avec les pays connaissant les mêmes postures et aléas.

Résultat 2 :

2. proposition de recommandations pour le renforcement des compétences en maintenance contrôle et veille. Recommandations pour les capacités matérielles nécessaires.

Résultat 2 :

3. Approche pour le dispositif de veille à la sécurité des ports afin de faciliter les secours institutionnels et mécanismes d'intervention en cas de catastrophe naturelle.

6/Appui au diagnostic et à l'évaluation du potentiel à l'export de la pomme de terre (chambre de commerce et d'industrie de Mostaganem/ministère du Commerce)

La modernisation du commerce en Algérie, les reformes et le développement de l'agriculture, les opportunités offertes par l'ouverture du marché ont amené les opérateurs économiques à prêter une attention inédite au développement rural agricole, gisement à forte potentialité pour sortir de l'exclusivité du marché des hydrocarbures. Les produits agricoles peuvent sérieusement prendre une place de choix dans l'exportation diversifiée et contribuer à la croissance économique sous condition que le secteur privé surtout, principal acteur dans cette nouvelle dynamique marchande, soit encadré et encouragé. L'appui institutionnel est impératif dans ce renouveau pour permettre une mise à niveau attendue pour intégrer les marchés internationaux très exigeants en qualité et normalisation.

Pour exemple, une analyse stratégique de la filière pomme de terre menée par la DIVECO : Malgré une amélioration dans la filière, celle-ci connaît des conditions obsolètes dans la distribution et reste totalement en marge à l'export. Pourtant de nombreux indices et atouts mettent la pomme de terre en bonne position à l'exportation. Mais l'accès au marché international nécessite des investissements dans la filière.

Le rapport a par ailleurs formulé les conditions d'accès au marché européen qui exige de connaître :

- -les règles du RUCIP (règles et usage du commerce intereuropéen des pommes de terre)
- -la traçabilité
- -l'étiquetage
- -les certifications
- -la saisonnalité (indispensable pour la programmation des expéditions)

Les différentes études ont fait ressortir l'Ouest, dont Mostaganem comme réservoir géographique de la pomme de terre. Le principal atout est une production précoce, très avantageux pour l'exportation.

La Cci de Mostaganem qui souhaite valoriser la filière trouvera dans cette action ponctuelle un appui pertinent et opportun pour atteindre ce but. Rappelons que des jumelages institutionnels (P3A) ont bénéficié à l'Observatoire des filières agricoles et que cette mission pour l'identification de débouchés à l'international pour la pomme de terre, au profit de la CCI de Mostaganem conforte la volonté de coopération entre l'Algérie et l'UE en matière d'appuis et de renforcement institutionnel conformément à l'AA et surtout pourra servir de référence à d'autres CCI d'autres régions à la potentialité similaire.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

-Analyse de la filière dans la région et potentiel à l'export identifié.

Résultat 2 :

-Maitrise de la réglementation européenne et des certifications ECOCERT

Résultat 2 :

-Maitrise du processus qualité à l'export de la pomme de terre.

7/Formation sur la mise en œuvre de mesures de défense commerciale compatibles avec l'OMC/ministère du commerce

La libéralisation des échanges dans le cadre de l'OMC implique d'adopter les règles générales de commerce de cette organisation même s'il s'avère nécessaire de recourir à d'autres mesures, nationales, qu'elle n'exige pas mais qui favorisent ces échanges et préviennent le risque des secteurs économiques des pays importateurs. Ce sont des dispositifs de défense que l'Algérie a adoptés dans sa législation en matière de commerce. Elles se résument principalement aux :

-Mesures antidumping

-Mesures antisubventions

-Mesures de sauvegarde

Qu'il s'agisse de les décréter ou de les lever conformément à un argumentaire complexe et des étapes de négociation spécifique, pas plus les autorités algériennes que le secteur industriel et ses principaux opérateurs ne sont aptes à conduire une telle procédure, par manque d'expérience.

Un transfert de l'expérience d'expertise dans le domaine de la mise en œuvre d'instruments de défense commerciale est impératif et ce besoin a été exprimé par le ministère du commerce.

C'est l'objectif de cette action ponctuelle : aider l'Algérie dans sa politique de libéralisation du commerce international tout en l'autorisant à prendre des mesures nationales de défense commerciale. Ainsi, il est prévu de former un pôle d'experts au sein du ministère du Commerce, à la maitrise des instruments de défense commerciale.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

- vérifier la compatibilité et l'opérabilité de la législation algérienne sur les défenses commerciales avec les pratiques internationales de l'OMC

Résultat 2 :

- de maitriser tous les aspects juridiques et pratiques de la mise en œuvre de mesures de défense commerciale (procédures, conduite des enquêtes, calcul du préjudice)

Résultat 2 :

- de maitriser la technique des négociations commerciales avec les partenaires du commerce international, notamment celles en relation avec des mesures de défense commerciale prises par l'Algérie ou qui l'affectent.

8/recensement des besoins en assistance technique et instruments à mobiliser en conséquence dans le domaine de l'action sociale (MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME)

L'Algérie indépendance a mené des politiques de développement économique et social qui se sont étalées de 1962 à ce jour. Ces grands bouleversements ont fini de produire et d'arriver à la société algérienne actuelle. La période dramatique et tourmentée des années 1990 avec son impact fondamental à tous niveaux marque le passage de l'économie algérienne vers l'économie de marché. Cette transformation a été diversement ressentie mais a certainement déstabilisé et fragilisé de manière sensible des couches de population un peu partout dans le pays qui ont « encaissé » ces bouleversements imprévus sans y être préparées.

La volonté de l'Etat à jouer son rôle de promoteur social en matière d'éducation et principal opérateur de développement ne s'est pas relâché. Les efforts menés dans le domaine de l'éducation ont payé et abouti à un abaissement du taux d'alphabétisation passé de 36% à 22% pour les hommes par exemple, l'espérance de vie passée de 56 ans en 1970 à 71 ans en 2002. Les maladies endémiques ont nettement reculé, voire éradiquées et le seuil de pauvreté est passé de 14% en 1995 à 7% en 2004.

Ce sont là des indices et des marqueurs tangibles du progrès économique et social accompli par l'Algérie après l'indépendance.

Cependant, demeurent des problèmes profonds à résoudre et le facteur démographique et les migrations vers les centres urbains y sont assurément pour quelque chose.

La société algérienne a changé ou muté vers des modèles inconnus jusqu'alors ou tus dans une société cultivant parfois le tabou et le silence : abandon des parents, des enfants, de la famille, agressions de toutes sortes envers la femme, la personne handicapée et les enfants, phénomènes migratoires, violences de toutes sortes et des vides juridiques à combler. Ce sont les grands chantiers de l'Algérie en matière de politique sociale et de prise en charge efficiente et efficace de ces maux, de ces fléaux. La prospérité actuelle permet de les envisager sereinement.

L'Algérie, en matière de législation, a ratifié de nombreuses mesures internationales et régionales notamment en ce qui concerne la femme et les enfants.

La législation nationale quant à elle s'est outillée au fil du temps en matière de :

- -droit à l'éducation
- -protection de la famille, de l'enfance et des catégories vulnérables
- -émancipation de la femme
- -protection des personnes handicapées
- -protection de l'enfance

La politique gouvernementale a induit une grande synergie et mutualisation des prises de décision par l'engagement de plusieurs institutions et ministères mais également par l'implication de la société civile. On constate un tissu associatif des plus solidaires et des plus actifs dans ce qui concerne la collectivité ou la « cité » au sens grec, qui engendre une conscience citoyenne.

Ainsi les actions de soutien et d'assistance en faveur des catégories fragiles, handicapées, démunies ou en détresse, sont bien soutenues par la politique sociale du gouvernement. Et bénéficient de subventions conséquentes et durables.

Il reste qu'il manque une coordination générale des acteurs engagés dans cet effort social qui aboutirait à une mobilisation plus efficace des moyens humains et matériels, une pertinence dans les projets validés, une certaine complémentarité et une bonne gestion des deniers de l'état.

Cette action ponctuelle répond favorablement aux besoins exprimés et ressentis en matière de renforcement des capacités managériales et institutionnelles DU MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME et profitera directement aux institutions sous-tutelle suivantes :

- -ADS, agence de développement social
- -DASS, direction de l'action sociale et de la solidarité
- -établissements spécialisés
- -centres nationaux de formation
- -Conseil nationale de la famille.

Les opérations TAIEX retenues

Ministère des finances

	Synthèse	Forme et bénéficiaire direct
Lutte contre le blanchiment des capitaux	Connaissance des dispositifs TRACFIN (France) et CTIF (Belgique) dans la lutte contre le blanchiment d'argent	Visite d'étude/Cellule de traitement du renseignement financier
Suivi des statistiques relatives au secteur des hydrocarbures	Présentation des méthodes et normes de conversion quantitative des produits d'hydrocarbures aux fins d'aboutir à une règlementation aux normes pour la fiscalité du secteur	Mission d'experts/ Direction générale des impôts
L'approche du contrôle axé sur la détection des risques de corruption et autres indications assimilées	Etablir une méthodologie et les techniques adéquates dans l'approche contrôle dans la gestion des fonds publics, basées sur le principe de détection du risque.	Séminaire/mdF
Le contrôle de la performance de la gestion publique	Exercice du contrôle de l'IGF par rapport aux autres contrôles de gestion basés sur la maitrise des risques et la performance. Focus sur les systèmes de contrôle et leur interaction, outils de base de la réforme budgétaire et la modernisation de la gestion publique.	Séminaire/mdF
e-banking	Connaissance et accès à ce nouveau produit issu de la performance technologique. Moyens de contrôle des entités appelés à pratiquer l'e-banking par une mise à niveau des instances de contrôle du mdF.	Séminaire/mdF

Ministère des finances

	Synthèse	Forme et bénéficiaire direct
Optimisation de l'ancrage du système comptable et financier et implémentation des normes et méthodes d'audit modernes	Echange sur la compréhension et l'assimilation du principe des normes dans le contexte international et intégrer cette dimension pour le système comptable et financier algérien. Le but sous-jacent étant d'arriver à produire des données financières sûres, transparentes et utilisables à même de contribuer à la modernisation des finances et de la gestion publiques.	Séminaire/Conseil National de la Comptabilité
Fonctionnement d'une institution en charge de l'utilisation/ réutilisation des données publiques	Saisir le fonctionnement de l'Open Data et sa gestion : principes fondamentaux de l'ouverture des données publiques et ses différentes retombées.	Visite d'étude/DGP
Séminaire sur l'information territoriale	L'information territoriale comme instrument clef dans la gouvernance des territoires et compréhension des dispositifs et processus préalables pour sa mise en place comme outil d'aide à la décision et de modernisation du système d'information économique et de prospective.	Séminaire/DGP
Système d'intelligence territoriale	Expérience européenne (France, Belgique, Allemagne..) dans la mise en place de système d'intelligence territoriale en matière de fonctionnement, des principes d'actions et du suivi mais aussi d'une règlementation adaptée à élaborer.	Séminaire/DGP
Diagnostic et système d'information territoriale	A pour objectif d'accroitre les capacités d'intervention du SEPS dans ses prérogatives : diagnostic territorial pour évaluer les niches de développement possibles, implications des acteurs locaux pour porter cette perspective de développement. Mise en place d'un système d'information territorial prospectif avec des données fiables et éclairantes pour tout opérateur économique.	Visite d'étude/DGP

Ministère des Travaux publics

	Synthèse	Forme et bénéficiaire direct
Evaluation et diagnostic de l'état des chaussées aéroportuaires	Ce TAIEX va permettre aux services concernés du MTP d'étudier le cas des pairs en Europe et à l'issue, disposer d'une base de références pour accroitre ses capacités à tous niveaux et sur tous les plans pour l'entretien et l'évaluation de l'état des chaussées.	Visite d'étude/MTP
Techniques de modélisation de transport	Des études intègrent les techniques de modélisation (simulation, prévision.) Cette expertise va aider les équipes techniques appelées à les pratiquer dans le cadre du Schéma Directeur Routier et Autoroutier actuellement à l'étude.	Mission d'experts/CTTP
Transfert de méthodologie pour la réalisation d'un audit technique en matière d'homologation des équipements de sécurité routière	Entre dans la stratégie de la sécurité routière en matière des procédures récentes, d'équipements spécifiques et marquages routiers et de leur homologation. Les procédures de l'exploitation routière et de leur mise à niveau sont du ressort du CTTP qui doit réaliser un audit technique. Ce TAIEX assurera un transfert de savoir faire et d'expertise pour ce faire.	Mission d'experts/CTTP
Système d'Information géographique	Il s'agit d'accompagner le pole technique du CTTP à développer une banque de données routières et les solutions informatiques pour la gestion du réseau routier (système SIG)	Mission d'experts/CTTP
Les équipements d'installation d'essais accélérés d'infrastructures routières (fixes et mobiles)	Absence des équipements d'essais accélérés en Algérie. Ce TAIEX permettra aux ingénieurs du CTTP de se familiariser avec ce procédé de haute importance dans la maintenance du patrimoine routier.	Visite d'étude/ CTTP
Gestion de l'assistance technique au maitre de l'ouvrage dans le domaine des Travaux publics	Le CTTP, organisme garant de la qualité des travaux publics compte développer une activité nouvelle qu'il ne pratique pas encore : la gestion de l'assistance technique au maitre d'ouvrage (ATMO) qui assure la fiabilité et la qualité des ouvrages routiers	Visite d'étude/ CTTP
Traitement et analyse des données du géoradar (GSSI)	Corriger la faible exploitation du géoradar pour une exploitation optimale du potentiel de cet instrument, indispensable au diagnostic de l'état des chaussées.	Mission d'experts/CTTP

Ministère des Travaux publics

	Synthèse	Forme et bénéficiaire direct
Utilisation du logiciel ELMOD pour le traitement des données de la déflexion des chaussées routières et aéroportuaires.	Optimiser l'exploitation maximale du logiciel ELMOD dont la pratique a laissé voir des insuffisances. L'expertise va permettre aux ingénieurs de combler ces lacunes pour disposer de cet instrument à pleines capacités.	Mission d'experts/CTTP
Mission d'experts sur les techniques de modélisation microscopique et dynamique du trafic routier	Expertise visant à initier le pole d'ingénieurs du CTTP aux techniques de micro simulation du trafic routier qui est un principe de la modélisation déjà pratiquée. Le CTTP pourra ainsi élargir son domaine de compétence et peser de son expertise dans les politiques du secteur.	Mission d'experts/CTTP

Ministère du Commerce

	Synthèse	Forme et bénéficiaire direct
Promouvoir l'exportation de la pomme de terre	Le marché européen est exigeant en procédures et conditions de production et d'importation de produits. C'est un marché que la filière de la pomme de terre algérienne peut pénétrer à condition d'en maitriser tous les aspects règlementaires et normatifs. En même temps, cette possible accession devrait renforcer les capacités des producteurs et favoriser le soutien au renouveau agricole.	Séminaire/mdC
Assistance pour la mise en place d'une section de contrôle des techniques d'analyse et d'essais des matériaux en contact avec les denrées alimentaires	L'Algérie dispose de laboratoires de la répression des fraudes en matière d'analyse et d'essais sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaire. Un besoin en formation et l'acquisition d'équipements et d'infrastructures qualité se sont avérés opportuns et nécessaires pour que ces entités puissent remplir leur mission. C'est l'objet de cette expertise qui va procéder à une évaluation et identification des besoins.	Mission d'experts/CACQE
Accompagnement du LNE des produits industriels dans l'identification et le choix des équipements à mettre e place correspondant aux types d'activités d'analyse et d'essais identifiés	Assister le LNE dans la prise de décision pour l'acquisition des équipements à mettre en place conformément à l'activité d'essai et d'essais qu'ils accompagnent.	Mission d'experts/CACQE

Secrétaire d'Etat en charge de la prospective et des Statistiques

Fonctionnement d'une institution en charge de l'utilisation/réutilisation des données publiques	**Visite d'étude/DGP** Saisir le fonctionnement de l'Open Data et sa gestion : principes fondamentaux de l'ouverture des données publiques et ses différentes retombées.
Séminaire sur l'information territoriale	**Séminaire/DGP** L'information territoriale comme instrument clef dans la gouvernance des territoires et compréhension des dispositifs et processus préalables pour sa mise en place comme outil d'aide à la décision et de modernisation du système d'information économique et de prospective.
Système d'intelligence territoriale	**Séminaire/DGP** Expérience européenne (France, Belgique, Allemagne..) dans la mise en place de système d'intelligence territoriale en matière de fonctionnement, des principes d'actions et du suivi mais aussi d'une règlementation adaptée à élaborer.
Diagnostic et système d'information territoriale	**Visite d'étude/DGP** A pour objectif d'accroitre les capacités d'intervention du SEPS dans ses prérogatives : diagnostic territorial pour évaluer les niches de développement possibles, implications des acteurs locaux pour porter cette perspective de développement. Mise en place d'un système d'information territorial prospectif avec des données fiables et éclairantes pour tout opérateur économique.

Autres secteurs Concernés

MIM

Visite d'étude / DGVSEES

Instruments d'évaluation des politiques publiques

constat

Le rôle de la DGVSEES est d'évaluer les politiques gouvernementales dans l'Industrie, l'Investissement et la PME. La mise en place et la maitrise d'instruments performants pour cette évaluation dont la collecte de données, bilans sectoriels et informations sont impératifs. Cette visite exposera l'expérience européenne en la matière et pourrait déboucher sur un jumelage institutionnel.

MIM

Mission d'experts/DPPR

Atelier de formation sur les techniques

de négociation de partenariats

constat

Concerne la DPPR (Division de la Promotion du Partenariat et du Redéploiement) qui sollicite de renforcer ses cadres dans les techniques de négociation de partenariat par une mise à niveau et des dispositifs opérationnels pour réussir ce genre de négociation.

MADR

Mission d'experts/ITGC

Appui a la stratégie de développement du secteur semencier des légumineuses alimentaires et fourragères

constat

S'inscrit dans le cadre général de soutien à la politique de développement et de diversification de la production et de sécurité alimentaire. Il s'agit d'évaluer le secteur des semences de légumineuses alimentaires et fourragères et envisager les possibilités de coopération dans ce secteur de l'Agriculture.

MFEP

Visite d'étude

Création d'emplois dans les métiers d'Offshoring

constat

Accès aux métiers de l'offshoring : programmes et formations et échanges d'expériences avec les promoteurs et initiateurs de cette discipline

MDJ

Séminaire/CNTIO

Professions de traducteur interprète officiel : les outils et les pratiques pour un rôle actif dans le cadre de la modernisation de la justice

constat

A pour but de mieux faire connaitre la profession, d'en comptabiliser les bonnes pratiques, de confronter les expériences algériennes et européennes et enfin d'intégrer cette profession de manière active dans le domaine de la justice. Le cadre général est la modernisation de la justice.

CREG

Mission d'experts/CREG

Amélioration des méthodes des prévisions de la demande éclectique

constat

Intègre le cadre général de la planification des besoins en électricité liés à la prévision de la demande. Cette mission va contribuer à parfaire les méthodes d'analyse et de prévision de la demande en prenant en compte des facteurs additionnels tels que le climat, température et taux de climatisation ou l'incidence saisonnière. Ainsi le calcul prévisionnel sera plus fiable et impactera efficacement les prévisions à la consommation.

PROGRAMME SPRING

A propos du Programme SPRING

Aide au partenariat, aux réformes et à la croissance inclusive (SPRING)

Elaboré suite aux « printemps arabes » dans le but de soutenir concrètement l'avènement d'une démocratie participative, le programme Spring concerne l'aide aux pays de la rive sud Méditerranée qui ont connu des bouleversements politiques soudains et aux conséquences lourdes. Ces pays se sont trouvés rapidement face à des défis économiques, sociaux et humains que ce programme vient contribuer à relever.

Le programme Spring est une contribution effective aux institutions, aux politiques de réformes, aux plans de développement durable des pays concernés et à l'instauration des principes et valeurs démocratiques. C'est avant tout un appui et une aide aux efforts réalisés par le pays bénéficiaire en fonction du rythme des actions entamées et qui mettent fortement l'accent sur les libertés et droits humains, la liberté de la presse et des medias, la justice, l'édification de l'état de droit et de la bonne gouvernance démocratique.

Plusieurs types d'actions sont envisagés dans ce programme :

- Soutien aux réformes socio-économiques par des programmes adaptés
- Renforcement des institutions-appui à la sphère de l'emploi et marché du travail, soutien micro-financier
- Activités de jumelages pour une croissance économique
- l'intégration des jeunes sur le marché du travail et leur droit à l'éducation et à la formation

Doté d'un budget de 350 millions d'euros pour 2011 et 2012, il devait concerner d'abord l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Cependant et sous certaines conditions requises et réunies, d'autres pays pouvaient en bénéficier.

La signature du programme SPRING pour l'Algérie a eu lieu le 19 décembre 2013 et comprend trois (3) volets :

I/Gouvernance politique

La lutte contre la corruption en vue de consolider les institutions spécialisées dans la lutte contre la corruption notamment par : l'opérationnalisation de la direction des investigations de l'office central de répression de la corruption

Le renforcement de la gouvernance démocratique par :

-L'amélioration de l'organisation de l'administration parlementaire et de ses capacités technique ainsi que celles des parlementaires en matière de rédaction de lois conformes aux conventions internationales applicables en Algérie

-a création d'un espace de dialogue et de partenariat entre les parlementaires et la société civile

L'accès au droit et à la justice par :

-l'institutionnalisation de l'accès au droit à la justice

-le renforcement des capacités des avocats

-la définition et la mise en place par l'Ordre des Avocats d'Alger de politiques de communication et de visibilité

II/Gouvernance économique

Les systèmes de gestion financière publique par :

-la mise à niveau des mécanismes de vérification externes sur la dépense publique y compris les marchés publics

-l'accroissement en quantité, qualité et réseautage du réservoir de spécialistes en finances publiques

L'élaboration et l'évaluation des politiques économiques et sociales du secteur public par :

-un meilleur usage des outils produits par le service de statistique public

-une meilleure information des décideurs et du public sur les disparités sociales, économiques et territoriales

-une plus grande maitrise des outils de suivi et d'évaluation de la performance du service public

La promotion de la responsabilité sociétale par :

-le renforcement au sein des entreprises de la gouvernance dans les domaines des droits de l'homme y

compris ceux de la femme et de l'enfant, des relations et conditions de travail, de l'environnement, de la
-loyauté des pratiques et de la protection du consommateur une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale des organisations par les parties prenantes

III/Communication – Media – Transparence

La professionnalisation des acteurs des médias par :
-la formation d'n noyau de professionnels aux principes essentiels de la gouvernance politique et économique
-le renforcement des capacités managériales des médias
-l'amélioration des capacités de suivi des médias sur les dossiers afin d'accompagner et d'influer sur les processus décisionnels des autorités
La contribution à une plus grande transparence dans le domaine politique et économique par :
-l'augmentation des missions de journalisme d'investigation
-l'élaboration de plaidoyers pour la stricte application des lois en vue d'un meilleur accès à 'information
La qualité et du volume de l'information accessible au public sur les fonctions et activités des organismes partenaires du Programme SPRING par :
-l'enrichissement de la communication au public de la Cour des Comptes sur le contrôle des finances de l'Etat
-la modernisation de la communication de l'Office National des Statistiques selon les standards internationaux
-l'amélioration de la diffusion des résultats des études socioéconomiques et de suivi et d'évaluation des services publics
-le raffermissement de l'espace de communication entre les parlementaires, la population et la société civile
-le renforcement des capacités de l'Ordre des Avocats d'Alger avec les professionnels du droit et avec les justiciables
-une meilleure connaissance des fonctions statutaires de l'institution de prévention de la corruption et une meilleure diffusion de ses rapports

Programme d'Appui à la Surveillance et l'Encadrement du Marché (PASSEM)

Ce programme, conformément à l'AA a pour vocation de contribuer efficacement, donc par des dispositifs et mécanismes conformes, entre autre aux acquis de l'UE, à la protection du consommateur algérien, peu informé des conséquences des produits qu'il achète en matière de santé, et peu formé également à user de son droit de rechercher et de réclamer la conformité des produits mis à sa disposition. L'implication du citoyen consommateur, l'éveil de sa conscience peuvent également influer en amont sur l'obligation des autorités compétentes à lui assurer la bonne garantie des produits disponibles sur le marché. Ainsi ce programme vient renforcer les capacités structurelles et humaines de l'ensemble des acteurs engagés dans le domaine global de la conformité, du contrôle qualité et de la normalisation des produits.

Le ministère bénéficiaire et partie prenante est le Ministère du Commerce mais ce programme, doté d'un budget de 5 Millions d'euros, s'adresse également aux institutions et organismes dont le domaine de compétence est la surveillance du Marché, et de manière non moins importante la société civile à travers les associations de protection du consommateur et le consommateur lui-même.

Le ministère bénéficiaire et partie prenante est le Ministère du Commerce mais ce programme, doté d'un budget de 5 Millions d'euros, s'adresse également aux institutions et organismes dont le domaine de compétence est la surveillance du Marché, et de manière non moins importante la société civile à travers les associations de protection du consommateur et le consommateur lui-même.

L'Algérie dispose d'une aisance financière qui lui permet de bien structurer le cadre institutionnel pour le bon fonctionnement de la surveillance du marché. L'AA, dans son article 1 fixe clairement la nécessité de « développer les échanges, assurer l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties, et fixer les conditions de la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux ». Cette même aisance a ouvert des perspectives commerciales inédites pour le pays, devenu une plateforme commerciale stratégique et fortement dynamique pour les investisseurs et

importateurs. Un cadre légal et une règlementation appropriée s'avèrent obligatoires pour ordonner et organiser ce nouveau marché dont les enjeux mais également les impacts sur le plan économique et en matière de santé publique sont évidents.

Cependant, la situation actuelle laisse entrevoir des lacunes et points noirs qu'il faut lever par des mesures d'accompagnement à plusieurs niveaux.

État des lieux

1. Inadéquation du cadre légal et institutionnel : retard dans l'application de la nouvelle règlementation, absence de concertation, disfonctionnement dans la coordination des différents secteurs concernés, absence de vision stratégique globale

constat

Recours en justice entravés par l'absence de textes juridiques

Prise décision unilatérale donc non concertée, faible adhésion à la nouvelle approche communautaire pour la surveillance des marchés, faible prévention des règles et pratiques anticoncurrentielles

2. Dysfonctionnement de l'infrastructure Qualité (laboratoires) : Retard dans la normalisation, absence de Référentiel Qualité, les différents laboratoires sont sans direction et absence de méthodes adéquates dans le travail, formation obsolète

constat

Laborantins perdant en technicité parce que n'ayant pas une pratique régulière.

Produits mis à disposition du consommateur non contrôlés (résidus de pesticides).

Tests effectués par des laboratoires non accrédités pouvant être contestés en justice

3. Obsolescence de la Fonction Contrôle : gros dysfonctionnements dans la formation des agents de contrôle et approche inadéquate dans les centres et cursus de formation. Faiblesse dans la collecte informatique de données pour le contrôle, absence de schéma directeur pour les techniques de contrôle

constat

Procédures de contrôle hétérogènes, vices de forme et erreurs dans la sphère contrôle, disparité entre la réalité du marche et l'approche contrôle

4. Non opérationnalité de la Fonction Alerte du consommateur Système d'Alerte Rapide Algérien (SARA) non opérationnel.

constat

Information et protection du consommateur ne sont pas pleinement assurées.

5. Non-implication des Acteurs Non Etatiques : Approche « stato-centrée » de la problématique de la surveillance du marché. Problèmes de représentativité et de légitimité des ANE

constat

Consommateurs insuffisamment alertés, protégés et défendus.

Produits de mauvaise qualité mis à disposition par les opérateurs économiques.

I. Un programme d'appui à la Facilitation du Commerce (FACICO) avec un financement MED avait été réalisé entre 2009 et 2011.

La modernisation et la consolidation des structures de contrôle et de surveillance du marché étaient deux résultats attendus, aujourd'hui concrètement obtenus. Le rapport d'évaluation qui valide la concrétisation de ces deux résultats, fait cependant état de défaillances dans l'accomplissement de ce programme, dues principalement à une durée trop courte d'exécution, revue à la baisse (2 ans au lieu de 4) qui n' a pas permis aux bénéficiaires une parfaite assimilation et acquisition. L'absence d'une vision stratégique unifiée, le manque de concertation des acteurs concernés et une faible adhésion de la population civile (consommateurs, corps associatif..) font également défaut.

II.De l'exécution du contrat de jumelage « Mise en œuvre efficiente des règles de la concurrence » entre l'Algérie et l'Autorité de la concurrence (comprenant la France, Italie, Allemagne).

Le rapport final avait fixé les notifications suivantes :

-Les institutions algériennes participant à l'application des règles de concurrence accroissent leur communication et leur degré de coordination

-Le travail entre les 2 Directions Générales (DG) du Ministère du Commerce, la DG de la Régulation et de l'Organisation des Activités et la DG du Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes soit facilité grâce à la constitution d'une structure souple de coordination

-La consolidation du Conseil de la Concurrence se poursuive et

-Les études juridiques sur la comparaison entre droit communautaire et droit algérien en matière de concurrence recueillent toute l'attention des autorités algériennes.

Actions complémentaires menées :

- Le Programme d'Appui P3AII élaboré pour soutenir et renforcer l'Administration algérienne et la mise en pratique de l'AA, a entrepris de nombreuses actions à travers ses instruments spécifiques internes tels les TAIEX et jumelages institutionnels dans le domaine de la surveillance du marché. Il se positionne en partenaire privilégié pour continuer ce type d'activités.

- Le Programme d'appui aux PME (PME 2) pour la mise en place d'une démarche qualité et de normalisation a concerné de façon concrète et fructueuses, par des actions ciblées des institutions et structures d'envergure : L'Organisme Algérien d'Accréditation (ALGERAC) pour la certification et l'Accréditation,), l'Institut Algérien de Normalisation (IANOR) pour les la Normalisation et l'Office National de Métrologie Légale (ONML) pour la métrologie légale.

- Le programme d'appui à la diversification de l'économie (DIVECO) élaboré pour contribuer à aider les professionnels et les organismes de l'agroalimentaire.

Résultats obligatoires

Résultat 1 :

Amélioration du cadre légal et institutionnel

Activités

a. Examen du cadre législatif et réglementaire en matière de contrôle, surveillance du marché et protection du consommateur et adaptation.

b. Amélioration du cadre institutionnel : promotion de mécanismes et cadres de concertation interministériels et inter-acteurs.

c. Consolidation du Conseil de la Concurrence.

d. Aide à la définition d'une Stratégie sectorielle : « Nouvelle approche » en matière de surveillance des marchés et Approche Sectorielle « commerce ».

Résultat 2:

Renforcement des capacités des autorités de surveillance du marché et du contrôle de la qualité

Activités

a. Accompagnement des infrastructures « conformité » et « qualité » dans le cadre de l'accréditation : CACQE et Laboratoire National d'Essai

b. Renforcement de la fonction contrôle : Centre de formation et de perfectionnement des agents de contrôle, systèmes informatiques de contrôle SIGACERF et SICCAF.

c. Renforcement du Système d'Alerte Rapide Algérien (SARA).

Résultat 2:

Appui aux Acteurs Non Etatiques engagés dans les problématiques protection du consommateur et promotion de la qualité

Activités

a. Appui aux associations de protection du consommateur

b. Appui aux organisations socioprofessionnelles (qualité des produits).

Contribution du projet

- Le concept de « Nouvelle Approche » communautaire en matière de surveillance des marchés est intégré dans la vision stratégique du Ministère du Commerce.
- Le cadre législatif et réglementaire en matière de contrôle, surveillance du marché et protection du consommateur est harmonisé conformément à l'acquis communautaire et aux « exigences » de l'Organisation Mondiale du Commerce.
- Le cadre institutionnel est propice au bon fonctionnement des différents mécanismes de surveillance du marché.
- Les autorités de surveillance du marché et l'infrastructure « qualité » sont renforcées.
- Les Acteurs Non Etatiques (organisations socioprofessionnelles et associations de protection du consommateur) jouent leur rôle.

les bonnes retombées attendus du PASEM :

La bonne gouvernance : Une bonne connexion entre le ministère du commerce, principal bénéficiaire du Pasem, renforcé dans ses capacités et les autres organismes impliqués. Cette interactivité s'accompagne d'un cadre organisé et de pratiques harmonisées pour une meilleure lisibilité de la sphère du marché et les moyens à déployer pour y évoluer.

La démocratie: l'implication de la société civile renforce de fait les principes et comportements démocratiques.

La promotion des droits de l'homme, dans la mesure où l'objectif est la protection des droits économiques et sociaux du consommateur (santé, niveau de vie…).

Le programme aura un impact indirect sur l'environnement. La recherche de la qualité dans son principe de cause à effet (qualité du produit, des infrastructures, qualité de production dans le cadre du respect de l'environnement..) influera positivement sur l'environnement, réceptacle final de tout le processus de la surveillance du Marché.

Numéro Spécial | La Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre de la zone de libre échange et du développement économique et social instaurés par le partenariat euro-méditerranéen découlant du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « Aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion » SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.

SIGMA

CRÉER LE CHANGEMENT ENSEMBLE

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de Gestion du Programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.04.12 / +213 21. 21.07.95 / +213 21.21.94. 02 fax : +213 21.21.94.01
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne